



CATALOGUE DES FORMATIONS

SALARIÉS

2027



28 place Saint-Georges
75009 Paris



01 49 95 36 45



www.unafor.fr

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au titre de la catégorie :
Les actions de formation
certificat sur www.unafor.fr



SOMMAIRE

LES CERTIFICATS NATIONAUX DE COMPETENCE (CNC)

- Formation préparant au CNC "Délégués aux Prestations Familiales (26 jours) 6

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

LA PROTECTION DES MAJEURS : APPROFONDISSEMENT ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- L'Intelligence artificielle en protection des majeurs et protection de l'enfance 16
- Protection des majeurs : les fondamentaux 17

CONNAISSANCE DES PUBLICS

- Troubles psychiques : adapter sa pratique, son comportement et sa communication 18
- Déficience intellectuelle et troubles de la personnalité 19
- La place de l'argent dans les pratiques tutélaires 20
- La gestion des conflits dans la relation avec les usagers 21

BIENTRAITANCE ET ETHIQUE

- La bientraitance dans les mesures de protection des majeurs 22
- Ethique et protection juridique des majeurs 23
- Le consentement en protection juridique des majeurs 24
- L'autodétermination **nouveau** 25

CADRE JURIDIQUE

- L'argumentation juridique 26
- La responsabilité en protection juridique des majeurs 27

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Les écrits professionnels en protection juridique des majeurs 28
- DIPM et démarche de projet 29
- La place de la famille dans l'exercice de la mesure de protection 30
- Le maintien à domicile 31
- Le syndrome de Diogène 32

GESTION DU PATRIMOINE

- L'approche financière dans la gestion du patrimoine des personnes protégées 33
- La déclaration fiscale du majeur protégé 34
- Le régime matrimonial du majeur protégé 35
- Les points clés de la gestion de patrimoine d'un MP 36
- La gestion du patrimoine prudente, diligente et avisée en tutelle **nouveau** 37
- Le patrimoine rural de la personne protégée **nouveau** 38
- L'impôt sur la fortune immobilière

PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN PJM

Adapter sa pratique aux évolutions des textes et de la jurisprudence	41
Cycle management	46
Pratique du management dans une culture de bientraitance	NOUVEAU 47
Communiquer avec son équipe, organiser des réunions	48
La conduite du changement	49
Motivation et organisation apprenante.	50

PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN PJM

Les assistantes et assistants mandataires	
assistants mandataires - formation longue - catalogue à part	
La comptabilité tutélaire - rôles et responsabilité	52
communication avec les usagers	
Comprendre, prévenir et gérer l'agressivité	53
L'écoute active	54
La communication téléphonique avec les usagers et les partenaires	55

LES SERVICES DES ASSOCIATIONS

Protection de l'enfance	
Les écrits en protection de l'enfance	nouveau 57
L'administrateur ad hoc : cadre juridique	58
Maltraitance sur enfants - identifier et réagir	nouveau 59
Fonctionnement de l'habitat inclusif :	
animation et régulation de la vie sociale et partagée	
Accompagnement budgétaire	
L'accompagnement budgétaire	60
Accompagnement budgétaire : les actions collectives	61
Bientraitance dans le médico-social	nouveau 62

ANIMATION, GESTION ET COMMUNICATION

Nouveaux présidents, nouveaux directeurs	64
Animer un groupe de travail autrement - les outils de la facilitation	65

MODALITÉS D'INSCRIPTION**68**

Informations pratiques

68

Bulletin d'inscription

NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

Taux de réussite

72

Satisfaction des stagiaires

73

À PROPOS DE L'UNAFOR

L'équipe de l'Unafor et nos formateurs sommes heureux de vous présenter notre catalogue pour 2027. C'est un catalogue vivant, qui évoluera dans sa version numérique. Venez le consulter régulièrement pour voir les nouveautés que nous mettrons en évidence dans le sommaire.



LE PROJET PÉDAGOGIQUE EN QUELQUES LIGNES

Notre projet s'appuie sur les points suivants :

- Des intervenants spécialistes et/ou issus du terrain
- Des modules qui font dialoguer des approches juridiques, sociales, psychologiques et de pratique professionnelle
- Une écoute des associations pour tenter de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes
- Une souplesse dans l'organisation, sur site, à distance ou en hybride
- Des situations de formation basées sur des échanges, des cas concrets, des situations amenées par les stagiaires...



DE NOMBREUX PROJETS À VENIR

Conformément aux textes, nous poursuivons la formation CNC PJM mention MJPM jusque 2027 et bien entendu le CNC DPF. Pour répondre aux besoins des associations avec lesquelles nous travaillons, nous continuons d'élargir notre offre vers d'autres publics.

Parmi les nouvelles formations, nous développerons cette année une offre sur la veille juridique et des actions de formation autour du consentement. L'Unafor proposera aussi une formation plus longue à destination des assistants mandataires.

Et bien entendu, nous restons à votre disposition pour co-crée et construire ensemble des programmes pour répondre au mieux aux besoins de vos équipes et de vos associations.

SUIVEZ-NOUS



Unafor



Frédéric DURIEZ

Directeur,
Référént Handicap



fduriez@unaf.fr

Corinne FILIPPONE-SCHAMBER

Chargée de mission



cfilippone@unaf.fr

Jessica ESCUDEIRO

Assistante



nlacroix@unaf.fr

Nicolas LACROIX

Assistant



nlacroix@unaf.fr



LE CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

La réforme de la protection des majeurs de 2007 a entraîné une obligation de formation des des délégués aux prestations familiales (DPF).

- Toute personne souhaitant exercer des mesures judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) doit avoir obtenu le certificat national de compétence correspondant.

Le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008, complété par l'arrêté du 2 janvier 2009 et du 7 décembre 2021 précise les conditions de mise en oeuvre de la formation. Les textes fixent le délai de mise en conformité à 2 ans. Cela signifie qu'il faut avoir suivi et validé la formation dans les deux ans qui suivent l'embauche. L'entrée en formation est réservée aux personnes qui disposent d'un diplôme de niveau III inscrit au RNCP, qui ont 6 mois d'ancienneté ou ont effectué un stage de dix semaines consécutives auprès d'un mandataire.

Depuis 2020, la formation est proposée à distance, via une plateforme de e-learning et un outil de visio. L'Unafor peut également l'organiser en présentiel, à l'initiative d'associations d'une même région.

Chaque module fait l'objet d'une évaluation par un écrit à partir d'une étude de cas proposée par le centre. Les modules du domaine "pratique professionnelle" sont évalués par un écrit de quinze pages, en lien avec une problématique et une ou plusieurs situations sur laquelle ou lesquelles le ou la stagiaire est intervenu. Les modules sont donc évalués indépendamment. Pour obtenir le CNC, il faut valider l'ensemble des modules. Les participants gardent le bénéfice des modules validés. Un livret d'accueil est remis aux participants à l'entrée en formation, ainsi qu'un code d'accès à la plateforme de formation à distance.





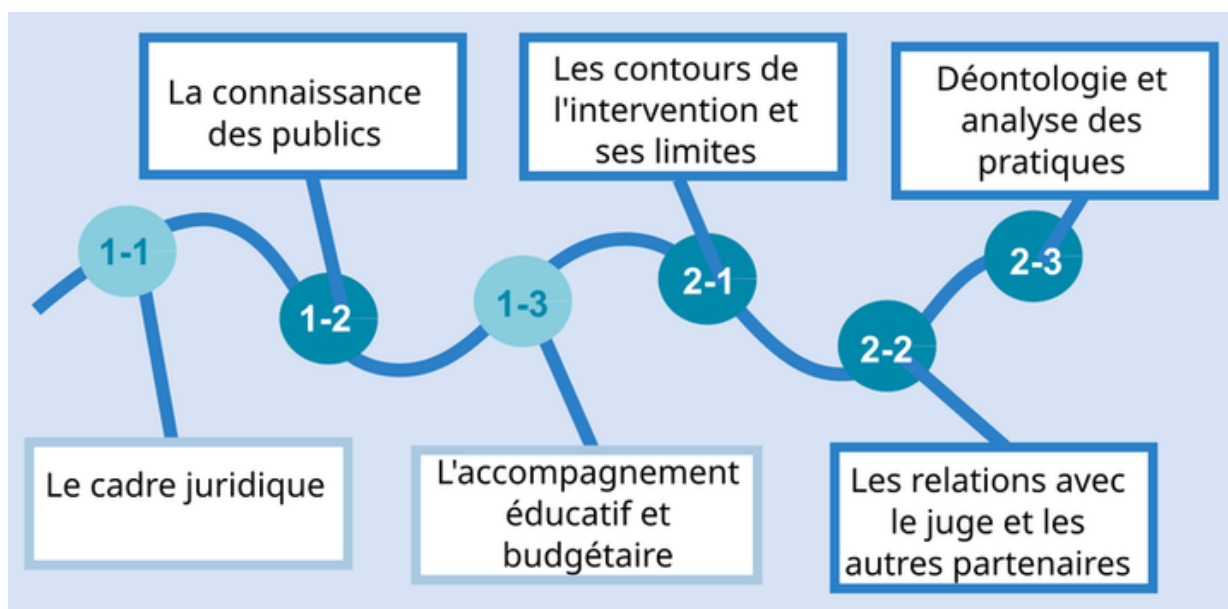
LE CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Durée :

17 à 26
jours

119 à 182
heures

+ 1 demi-journée de
validation finale



La formation de préparation au CNC DPF, délégué aux prestations familiales est définie par l'arrêté du 2 janvier 2009. Elle se compose de six modules, dont trois sont susceptibles de dispenses et d'allègements.

L'Unafor accorde des dispenses sur les modules 1-1 et 1-3 en fonction des diplômes.



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Conditions d'admission en CNC :

Selon le décret n° 2008-1508 du 30 décembre 2008, pour être admis à la formation, les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au Niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), [...] ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.
- Pour les personnes qui préparent le CNC DPF, être titulaires d'un diplôme d'Etat de travail social enregistré au niveau III du RNCP [...].
- Pour les personnes physiques exerçant à titre individuel : justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions et être âgé(e) au minimum de 25 ans.
- Pour les personnes physiques ayant reçu délégation d'un service : être âgé(e) au minimum de 21 ans à leur entrée en fonction.

Inscription :

Pour inscrire un salarié en CNC, merci de remplir le dossier candidat (disponible sur notre site) et de nous le retourner par mail, accompagné des pièces demandées.



ÉVALUATION

L'arrêté du 2 janvier 2009 prévoit que l'ensemble des modules doit faire l'objet d'une évaluation. Les modules 1-1, 1-2 et 1-3 seront évalués au cours d'une seule demi-journée, à la fin du parcours, et permettent de valider des compétences.

A titre d'exemple, les évaluations pourront porter sur :

- Module 1-1 : analyse d'un jugement d'ouverture, déterminer le cadre exact du mandat confié, identifier les limites de l'action du MJPM
- Module 1-2 : analyser la situation d'une personne protégée à partir d'un dossier, déterminer les droits de cette personne et les partenaires à mobiliser, définir un plan d'action
- Module 1-3 : préparer le DIPM

Les modules du domaine 4, soit les 4-1, 4-2 et 4-3 sont évalués à travers un écrit. Les attentes pour cet écrit sont présentées aux pages suivantes.



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



3 jours (21 h)



En distanciel Promotion -

1.1 - CADRE JURIDIQUE



OBJECTIFS

- Identifier les motifs et les objectifs de la mesure
- Connaître le cadre juridique et institutionnel de la mesure
- Connaître et comprendre les termes et les dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement
- Déterminer le cadre et les limites de l'intervention du professionnel
- Se repérer dans l'organisation judiciaire ; connaître les services (à qui s'adresser) et les démarches à mobiliser ; les procédures administratives et judiciaires



PROGRAMME

La loi du 2 janvier 2002 :

- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 et le droit des usagers, notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes protégées

Les fondamentaux de la protection de l'enfance et de l'autorité parentale :

- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 : son contenu et sa philosophie globale
- La loi du 14 mars 2016
- L'organisation de la protection de l'enfance en France, le cadre juridique et institutionnel de la protection de l'enfance ; la protection administrative et judiciaire dont le volet action éducative
- Les lois relatives à l'autorité parentale

Le cadre et les fondements de l'intervention du délégué aux prestations familiales :

- Les obligations posées par la loi, dont la gestion budgétaire et l'action éducative.
- Les grandes lignes sur les autres lois du 5 mars 2007 : la protection des majeurs, la prévention de la délinquance et l'égalité des chances ;

Les différentes prestations sociales et familiales

- Historique, philosophie, financement, cadre juridique des différentes prestations familiales



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Psychologue clinicienne et magistrate



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



7 jours (49 h)



En distanciel
Promotion Z janvier > décembre 2027

1.2 LA CONNAISSANCE DES PUBLICS



OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les raisons de la mauvaise gestion des prestations par la personne
- Situer cette mesure au regard des autres interventions et actions d'aide et de protection de ces personnes
- Connaître les caractéristiques spécifiques des personnes faisant l'objet d'une mesure d'accompagnement judiciaire
- Identifier une situation à risque
- Faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes
- Connaître les besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge
- Établir un diagnostic de la situation familiale et comprendre les structures familiales



PROGRAMME

Les publics concernés par les mesures :

- Les publics correspondant aux conditions d'ouverture d'une mesure : publics en situation de difficulté sociale et titulaires d'une prestation sociale définie dans la liste fixée par décret
- Les publics de l'action sociale et médico-sociale
- Les addictions et leurs conséquences comportementales
- Le rapport à l'argent et les conduites de consommation

L'enfant et sa famille :

- Les besoins et le développement de l'enfant ;
- Notions de psychopathologie de l'adulte et de l'enfant.

L'articulation de la MJAGBF avec d'autres mesures en amont ou en aval, notamment :

- Les autres outils de prévention, de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité ; lien avec l'AESF, l'AED
- Sensibilisation à la protection des majeurs (mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), mesures civiles)
- Les autres mesures ou dispositifs administratifs et judiciaires
- Liens avec les dispositifs de droit commun.



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Psychologue clinicienne et magistrate



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



78 jours (56 h)



En distanciel Promotion -

1.3 L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET BUDGETAIRE



OBJECTIFS

- Situer la personne/la famille dans son cadre et contexte de vie
- Connaître les services et les démarches à mobiliser
- Evaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne/ de la famille
- Rédiger et argumenter les courriers administratifs
- Identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur
- Discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences
- Connaître la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement.



PROGRAMME

L'action éducative et budgétaire :

- Élaboration et conduite d'un projet d'accompagnement socio-éducatif dans un cadre contraint
- Finalité éducative de l'action du professionnel
- Le danger au regard de la santé et de la sécurité, les degrés d'urgence

Les éléments juridiques :

- Les procédures de surendettement, les délais et les suspensions de créances, la notion de titre exécutoire
- Sensibilisation à l'aide juridictionnelle
- Législation spécifique relative au logement et aux conditions d'habitat, les dispositifs d'aide
- Lutte contre l'habitat indigne et insalubre

Les éléments budgétaires :

- Principes et modalités d'élaboration et de tenue des budgets prévisionnel et courant
- Les délais, les procédures, les recours

L'approche globale de la personne et de sa situation :

- Sociologie de la famille, histoires de vie, analyse de l'origine des difficultés
- Approche systémique, relations et interactions entre les membres de la famille
- L'action éducative auprès de la famille relative aux besoins, à la santé et à la sécurité de l'enfant
- Les différentes prestations sociales et familiales et rappel des finalités spécifiques de celles-ci
- Sensibilisation à la notion de danger au regard de la santé et de la sécurité, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger, afin d'aider à argumenter ou expliquer l'ouverture de la mesure ou la fin de la mesure



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Formateurs juristes ou chefs de service.



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



4 jours (28 h)



En distanciel Promotion -

2-1 LES CONTOURS DE L'INTERVENTION ET SES LIMITES

OBJECTIFS

- Maîtriser les contours et les limites de l'intervention et connaître les domaines de son intervention
- Connaître les services et les démarches à mobiliser
- Situer son intervention au regard de celles des autres intervenants
- Déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet

PROGRAMME

La relation professionnelle dans le cadre de la mesure et la communication professionnelle :

- Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations
- Le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés
- Les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel
- Le secret professionnel ; le partage d'informations personnelles
- Les écrits professionnels

Positionnement et pratique professionnels :

- La relation à l'argent, définition des priorités, représentation, fonction symbolique, veille quant aux réajustements nécessaires;
- Négociation et explication du budget ; identification des services ou professionnels compétents; élaboration et tenue d'un budget ; analyse des obligations et échéances financières
- L'accompagnement dans un cadre contraint; la clarification du rôle du mandataire; l'objectif de retour à l'autonomie de la personne à la gestion de ses prestations
- Appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger

Responsabilité(s) et limites de l'intervention du délégué aux prestations familiales :

- Les limites de l'intervention du délégué aux prestations familiales et l'accompagnement de la famille
- Le recours à des services ou interlocuteurs de droit commun ou spécialisés : connaissance des dispositifs et rôles de chacun, place de la MJAGBF au regard de ces autres dispositifs
- Valeurs et principes de l'accompagnement socio-éducatif
- La définition des priorités : la place des enfants dans la définition des priorités.

Le positionnement professionnel dans l'intérêt de l'enfant et de la famille :

Les missions et le fonctionnement des dispositifs et des services de la protection de l'enfance.



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Formateurs juristes ou chefs de service.



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



2 jours (14 h)



En distanciel Promotion -

2.2 RELATIONS AVEC LE JUGE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



OBJECTIFS

- Déterminer son intervention en fonction de la mission confiée par le juge
- Maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique
- Connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports audiences...)
- Justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice de la mission
- Comprendre et savoir situer la MJAGBF dans une continuité d'intervention, en amont comme en aval, avec les acteurs de l'intervention sociale.



PROGRAMME

Relations du délégué aux prestations familiales avec le juge et l'autorité judiciaire, notamment :

- La pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, choix des informations, qualité rédactionnelle
- Analyse du « rapport social d'évaluation » à l'origine de la MJAGBF, en distinguant les éléments qui appellent une vigilance de ceux qui nécessitent l'intervention du délégué aux prestations familiales
- La participation aux auditions et audiences du juge des tutelles
- Relation « dynamique » du délégué avec le juge : motifs et modalités d'interpellation du juge (rôle d'alerte, anticipation de la fin de la mesure, proposition d'évolution de la mesure ou de l'intervention au cours de la mission...)
- Rédaction du rapport au juge

Relations avec les partenaires de l'action sociale, notamment :

- Evaluation de la situation, en amont et en aval de la MJAGBF et élaboration du projet d'intervention
- Ouverture de la MJAGBF suite à un AESF, préparation de la fin de la MJAGBF
- Place de l'aide à la gestion du budget familial dans le schéma départemental de la protection de l'enfance ; relais et continuité dans la prise en charge avec l'accompagnement social de droit commun ou la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- Les articulations avec les prestations éventuelles d'aide sociale à l'enfance
- Positionnement et explication des limites de l'intervention du délégué aux prestations familiales auprès des partenaires.



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Magistrate



CNC DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES



Délégué aux prestations familiales



Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 de travailleur social



4 jours (28 h)



En distanciel Promotion -

2.3 DEONTOLOGIE ET ANALYSE DE LA PRATIQUE



OBJECTIFS

- Recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat
- Réaliser une évaluation complète de la situation de la personne
- Élaborer et mettre en oeuvre un projet d'intervention
- Maîtriser les principes des écrits professionnels
- Communiquer avec l'autorité judiciaire
- Connaître et appliquer les principes de l'éthique professionnelle du mandataire judiciaire ou du délégué.



PROGRAMME

Veille :

- Mise à jour permanente de la situation de la personne au regard de ses droits ; prise en compte dans son travail des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires, etc.
- Sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle
- Identification de ses besoins d'information ou de formation, actualisation des connaissances

Éthique professionnelle :

- Respect de la personne, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté
- Respect de la personnalité, prise en compte des capacités et des aspirations de la personne
- Les devoirs, obligations et limites de l'intervention ; principes de liberté et de respect de la personne
- Distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme ; ses représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la personne
- Ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts.

Organisation et gestion du temps :

- Outils adaptés permettant la réalisation d'échéanciers, de relances, de suivi ; procédures de suivi et d'alerte
- Principes d'organisation du travail et de gestion du temps, connaissance des échéances, gestion des priorités

Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention du délégué aux prestations familiales :

- L'évaluation globale et l'identification des informations utiles et pertinentes
- Le projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire
- L'affectation et la gestion des prestations familiales dans l'intérêt de la famille, et particulièrement de l'enfant
- Les modes d'intervention et de participation à la coordination avec les institutions et les professionnels



COÛT

Formation en distanciel (inter) : 2 400 € / stagiaire pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3
Formation en distanciel ou sur site (intra) : 33 000 € pour un groupe de 15 stagiaires pour la formation avec dispense du 1-1 et 1-3



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Spécialiste de la communication dans le médico-social - psychologue - juriste



MANDATAIRES



FORMATION CONTINUE

Les modules de formation qui suivent, regroupés sous le titre "modules d'approfondissement" font suite à la formation obligatoire des mandataires.

Ils s'inscrivent dans les obligations fixées par l'article D 471-2-3 du CASF qui entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2027.

I. - La formation continue mentionnée à l'article L. 471-1 vise à assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances nécessaires à l'exercice professionnel du mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Sont tenus de suivre cette formation :

1° Les personnes mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 471-2 ;

2° Les personnes physiques qui ont reçu délégation d'un service mentionné au 14° du I de l'article L. 312-1 pour assurer la mise en œuvre de la mesure de protection juridique ;

3° Les responsables directs des personnes physiques mentionnées au 2°.

II. - L'obligation de formation continue s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'agrément, la déclaration prévue à l'article L. 472-6 ou le recrutement des personnes mentionnées au I.

Toutefois, si les personnes mentionnées aux 1° et 2° du I ne satisfont pas, au moment de leur déclaration ou de leur recrutement, à la condition de la formation certifiée par l'Etat prévue à l'article L. 471-4, l'obligation de formation continue s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'obtention du titre requis.

(...)

.

Ils



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN PROTECTION DES MAJEURS ET PROTECTION DE L'ENFANCE



Délégués mandataires
ou délégués aux
prestations -
responsables de
service



Pas de pré-requis



2 demi-
journées
(7h00)



A distance



OBJECTIFS

- Identifier les usages pertinents de l'intelligence artificielle générative dans son activité professionnelle, en protection des majeurs et de l'enfance
- Distinguer les tâches pouvant être assistées par une IA de celles relevant exclusivement du discernement professionnel, la décision et la signature restant toujours humaines
- Utiliser l'IA pour faciliter la rédaction, la recherche documentaire et l'organisation du travail, sans jamais lui confier une fonction d'interprétation
- Formuler des requêtes efficaces et exercer un regard critique sur les contenus produits
- Respecter le cadre légal et éthique, notamment le RGPD, le secret professionnel et les exigences de sécurité liées aux données des personnes accompagnées



PROGRAMME

Demi-journée 1 — Comprendre et cadrer

1. Cas concret d'usage de l'IA en protection des majeurs ou de l'enfance, point de départ de la réflexion collective
2. Qu'est-ce qu'une IA générative ? Fonctionnement, capacités et limites
3. IA générative et IA prédictive, une distinction essentielle et les raisons pour lesquelles le scoring algorithmique n'a pas sa place dans l'accompagnement
4. Ce qui relève de l'IA et ce qui relève exclusivement du discernement professionnel
5. Risques et vigilances, biais, erreurs, sur-confiance dans les réponses générées
6. Cadre légal et éthique, RGPD, secret professionnel, confidentialité des données, avec une attention particulière portée aux données concernant les enfants

Demi-journée 2 — Pratiquer et aller plus loin

1. Formuler une requête efficace, méthode et mise en pratique
2. Cas pratiques de rédaction, recherche documentaire et organisation du travail
3. Exercer un regard critique sur les contenus produits par l'IA, vérification et sources
4. Choisir un outil IA adapté à ses besoins et aux exigences de sécurité professionnelle
5. Devenir praticien concepteur : comment se construire ses propres outils IA, avec la présentation d'une application développée par le formateur et une réflexion sur ce que cette posture ouvre pour la profession



COÛT

250 euros / personne
pour les deux demi-
journées



MÉTHODES

Travail à partir de
situations concrètes -
Utilisation d'applications
et d'outils



ANIMATION

Formateur issu du travail
social, auteur d'articles
et d'ouvrages sur l'IA en
travail social



EVALUATION

Questionnaire en amont,
auto-évaluations à partir
de questions sur des
situations pratiques



DATE ET LIEU

15 et 19 mars de 9h00 à
12h30



LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : LES FONDAMENTAUX



Salariés des services PJM n'exerçant pas de mesures, nouveaux responsables de service ou nouveaux délégués.



Pas de pré-requis



3 jours (21 h)



En intra



OBJECTIFS

- Différencier les mesures de protection
- Présenter les principes
- Lire un jugement
- Présenter les étapes de la requête au jugement et de la requête au renouvellement
- Présenter les contours de la mission en matière de protection des biens et de protection de la personne
- Situer le rôle du mandataire dans une procédure au pénal, lorsque le majeur est présumé auteur ou victime
- Préciser la responsabilité du mandataire et du délégué.



PROGRAMME

Le cadre juridique :

- Les sources du droit et l'organisation judiciaire civile et pénale
- Notions juridiques en matière de droit du travail
- Droit de la famille

Les fondamentaux de la protection des majeurs :

- La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 et la loi du 23 mars 2019 : contenu et philosophie globale
- Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs
- Le cadre d'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat.

Les fondamentaux en matière de protection de la personne :

- Les fondamentaux sur la protection et les droits des personnes ; les mesures de protection juridique ; la capacité juridique des personnes
- La législation relative aux libertés individuelles et aux régimes de protection
- Les obligations en matière d'information de la personne et de recherche de son adhésion au projet et aux actions à mener
- Les textes de référence relatifs à la protection des personnes en matière de santé et de soins
- Notions en matière de procédure pénale
- Les dispositions spécifiques du code de procédure pénale applicables aux majeurs protégés



COÛT

Formation en intra:
4 800 €
pour un groupe



MÉTHODES

Exposés Echanges
sur des situations
concrètes



ANIMATION

Formateurs diplômés
d'une maîtrise ou d'un
doctorat en droit



EVALUATION

A partir de situations
pratiques



SOUFFRANCE PSYCHIQUE : INTERVENTION ET COMPORTEMENT ADAPTÉ



Délégués mandataires
ou professionnels en
lien avec des
personnes souffrant de
troubles psychiques



Pas de pré-requis



2 jours
(14h00)



Présentiel



OBJECTIFS

- Définir la santé mentale et distinguer les troubles psychiques.
- Repérer les premiers signes d'un problème psychique.
- Adopter une attitude appropriée face à une personne en détresse
- Adapter son comportement
- Orienter la personne vers les ressources adaptées.



PROGRAMME

connaissance des troubles psychiques

- Les troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles psychotiques et des troubles liés aux addictions
- Les signes de souffrance psychique

L'intervention

- Les crises, les situations qui nécessitent des soins immédiats
- Attitude et communication avec une personne en souffrance
- L'adaptation du comportement selon le contexte
- Adopter une posture bienveillante de non-jugement
- Les acteurs en psychiatrie, les ressources utiles



COÛT

3 200 euros pour un
groupe en intra



MÉTHODES

Travail à partir de
situations concrètes -
jeux de rôles



ANIMATION

Formatrice agréée
"premiers soins en santé
mentale" - titulaire du
CNC MJPM mention PJM



EVALUATION

Questionnaire en amont,
auto-évaluations à partir
de questions sur des
situations pratiques



DATE ET LIEU

A organiser avec l'Unafor



DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE DE LA PERSONNALITÉ



Mandataire judiciaire à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales



Pas de pré-requis



2 jours (14 h)



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Porter un éclairage théorique et clinique sur la déficience intellectuelle
- Présenter les conséquences de la déficience intellectuelle sur la construction de la personnalité.
- Utiliser des outils, des méthodes qui favorisent la participation de la personne déficiente à la gestion de sa mesure



PROGRAMME

Positionnement :

- Présentation des situations et difficultés rencontrées.
- La déficience intellectuelle :
- Définition et système de classification
- Causes de la déficience intellectuelle
- La mesure de l'intelligence
- Les différentes formes d'intelligence
- Les nouvelles approches éducatives/thérapeutiques

Psychopathologie :

- Déficience et « image de soi »
- Déficience et agressivité
- Déficience et addiction
- Vieillesse de la personne et déficience intellectuelle

Entre intégration et inclusion : le « projet de vie » des personnes déficientes :

- Le rôle du projet dans l'accompagnement des personnes déficientes

La recherche de la participation de la personne déficiente dans la gestion de sa mesure :

- Motivation et déficience intellectuelle
- La notion de « compétences sociales »
- L'approche positive



COÛT

Formation en présentiel - 3 200 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Formateurs diplômés d'une maîtrise ou d'un doctorat en droit



EVALUATION

A partir de situations pratiques



LA PLACE DE L'ARGENT DANS LES PRATIQUES TUTÉLAIRES



Mandataire judiciaire à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales



Pas de pré-requis



2 jours (14 h)



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Présenter la signification de l'argent au-delà de sa réalité matérielle et de sa gestion comptable
- Analyser les processus en jeu dans les échanges médiatisés par l'argent
- Prévenir les conflits liés à la gestion de l'argent dans les mesures de protection
- Favoriser la participation de la personne protégée à la gestion de ses biens



PROGRAMME

Positionnement :

- Présentation des situations et difficultés rencontrées.

Argent et relation à l'argent :

- Présentation de différentes approches théoriques : psychologique, psychanalytique, ethnologique, sociologique...

Pathologies de la relation à l'argent :

- Argent et handicap psychique
- Argent et addictions
- Argent et troubles névrotiques
- Argent et déficience intellectuelle

L'argent et participation à la gestion de la mesure :

- Argent et pensée
- Argent et autonomie
- Argent et projet

Les « bonnes pratiques » professionnelles liées à la gestion de l'argent :

- Situations d'abus/de maltraitance/de violence
- La prévention des « situations limites »



COÛT

Formation en présentiel -
3 200 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Psychologue clinicienne



EVALUATION

A partir de situations pratiques



LA GESTION DES CONFLITS DANS LES PRATIQUES TUTÉLAIRES



Mandataire judiciaire à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



2 jours
(14 h)



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Définir les différents modes relationnels
- Appréhender les éléments et les enjeux de la communication humaine
- Identifier les causes et processus qui conduisent au conflit
- Maîtriser les règles d'une communication de qualité



PROGRAMME

Les modes relationnels :

- Adversité/altérité, opposition/apposition, affrontement/confrontation
- Les besoins d'une personne en relation avec autrui

La dynamique conflictuelle :

- Qu'est-ce qu'un conflit : cause et processus
- Le mécanisme de l'escalade conflictuelle
- Les issues du conflit : la reprise de la relation, l'aménagement de la relation, la rupture de la relation

Les éléments toxiques dans la communication :

- Les prêts d'intentions, les jugements, les contraintes

Les principes d'une communication non violente :

- Relater les faits sans faire d'évaluation
- Exprimer son ressenti
- Identifier son besoin

Dénouement des situations relationnelles bloquées :

- Etablir ou rétablir un lien de confiance : la posture d'ouverture et de bienveillance
- De l'altérité à l'empathie : accueil, respect, écoute et reconnaissance
- L'écoute active : reformulation, recadrage
- Identification des intérêts communs et divergents

Mise en situation :

- Application des principes abordés par un travail de groupe sur des simulations de situations conflictuelles
-



COÛT

Formation en présentiel -
3 200 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges
sur des situations
concrètes



ANIMATION

Spécialiste de la
communication dans le
médico-social



EVALUATION

A partir de situations
pratiques



LA BIENTRAITANCE DANS LES PRATIQUES TUTÉLAIRES



Mandataire judiciaire à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



2 jours
(14 h)



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Définir les notions de bientraitance, de maltraitance et les termes proches
- Identifier les repères apportés par les documents de référence (HAS, Rapport de Anne CARON-DEGLISE, les états généraux de la Maltraitance de 2023...)
- Adapter sa pratique professionnelle



PROGRAMME

Lutte contre la maltraitance et bientraitance

- Définitions et classifications
- La classification des maltraitements appliquée à la protection juridique des majeurs : réflexions sur nos fonctionnements

La HAS et ses recommandations

- Les principales recommandations de la HAS relatives à la protection juridique des majeurs : « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »
 - Repère 1 : l'usager, co-auteur de son parcours
 - Repère 2 : la qualité du lien entre professionnels et usagers
 - Repère 3 : l'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes
 - Repère 4 : le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance

Le rapport d'Anne CARON-DEGLISE - 2023

- La question spécifique des maltraitements financiers et de la gestion de l'argent
- La présomption de capacité de la personne
- Le devoir de soutien des solidarités familiales et collectives
- Une démarche globale, multidimensionnelle, pluriprofessionnelle et dynamique.

Protection juridique des majeurs et bientraitance

- Protection à la personne
- Protection des biens



COÛT

Formation en présentiel -
3 200 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés et échanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Juriste, spécialiste de la PJM et formée à la bientraitance



EVALUATION

A partir de situations pratiques



ÉTHIQUE ET PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



1 jour (7 h)



A distance



OBJECTIFS

- Utiliser une méthode pour travailler collectivement sur les questions éthiques
- Présenter et contextualiser les principes éthiques
- Rattacher ces principes aux activités du service
- Mener une réflexion éthique pour agir avec la personne en matière de logement, de santé, d'argent et de patrimoine et de relations avec les proches.



PROGRAMME

Thématique n°1 – Le respect du choix du domicile

- Cadre juridique et rôle du mandataire
- Les dilemmes éthiques entre l'exigence de sécurité et le respect des choix des majeurs protégés

Thématique n°2 – Le respect de l'intimité

- Entre bien-r et sur-veiller : quel est le cadre juridique et le rôle du mandataire ?
- Recueil, diffusion et transmission d'information (aux juges, aux partenaires, etc...) quels dilemmes éthiques ?
- Respect de la confidentialité, du secret, de la vie privée : quels enjeux éthiques ?

Thématique n°3 – Le consentement et le refus de soin

- Quelles sont les conditions pour consentir et refuser un soin ?
- Les dilemmes éthiques entre le respect de la santé et le respect des choix du majeur protégé concernant sa santé
- Directives anticipées et personnes de confiance : quels enjeux éthiques pour le mandataire ?

Thématique n°4 – Protection des biens

- Protection des biens dans un contexte d'addictions : quels dilemmes éthiques pour le mandataire ?

Thématique n°5 – Place des familles, des proches et des aidants

- Quelle est la juste place du mandataire dans ses liens avec la famille du majeur protégé ? Jusqu'où accompagner la famille ?

Thématique n°6 – Repérage et prévention des maltraitances

- Les différentes formes de maltraitances et ses enjeux éthiques
- Parcours et chemin du signalement



COÛT

200 euros



MÉTHODES

Travail à partir des situations rencontrées par les mandataires et



ANIMATION

Juriste - spécialiste du droit de la protection des majeurs et philosophe



EVALUATION

A partir de situations concrètes



DATE ET LIEU

4 juin 2027



LE CONSENTEMENT EN PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



3h30



A distance



OBJECTIFS

- Définir la notion de consentement et les conditions nécessaires pour consentir
- Présenter les conditions qui favorisent le recueil et la prise en compte du consentement
- Identifier les différentes modalités de consentement et faire face aux situations d'altérations du discernement



PROGRAMME

1. Définitions et concepts

- Qu'est-ce que le consentement ?
- Quels liens avec la notion de libre-arbitre ?
- Quels liens avec la notion d'indépendance ?
- Quels liens avec la notion d'auto-détermination ?

2. Conditions et étapes du consentement

- La notion de discernement
- La notion de choix libre et éclairé
- Comment informer pour consentir ?
- Différence entre choix et décision
- Les alternatives pour permettre l'expression d'un choix

3. Modalités du consentement et altérations du discernement

- Consentement verbal et non-verbal
- Les problématiques d'influence, d'emprise et de manipulation
- Les outils de communication pour faire face aux troubles cognitifs et altération de la communication
- Place des familles et des aidants

4. Thématiques

- Le choix du lieu de vie
- Le consentement aux soins et le refus de soins
- Le consentement en matière d'image
- La vie affective et sexuelle



COÛT

200 euros par personne



MÉTHODES

Travail à partir des écrits des mandataires et des situations rencontrées.



ANIMATION

Binôme juriste et philosophe



EVALUATION

A partir de situations pratiques. questionnaire en amont, auto-évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

12 mars 2027



L'AUTODÉTERMINATION



Mandataires judiciaires
à la protection des
majeurs, responsables
de service, responsables
qualité.



Pas de pré-requis



1 jour
(7 heures)



A distance ou en
présentiel



OBJECTIFS

- Analyser les modèles normatifs du handicap et leurs implications sur les pratiques professionnelles.
- Identifier les formes de violences envers les personnes handicapées et les mécanismes de prévention adaptés.
- Expliquer les droits issus de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) et leur application concrète.
- Définir l'auto-détermination et ses dimensions
- Détailler la façon dont ces dimensions peuvent être favorisées dans l'exercice d'une mesure.



PROGRAMME

Les représentations du handicap :

- Travail collaboratif pour explorer les termes
- Modèles normatifs du handicap et conséquences pour les personnes concernées.

Violences et prévention

- Identification des violences visibles/invisibles, ordinaires ou particulièrement lourdes en milieu institutionnel ou familial - partage d'expériences à partir de situations
- Outils d'analyse et conduites à tenir

La CIDPH : cadre légal et opportunités

- Présentation des droits issus de la Convention et leur traduction en Protection Juridique des Majeurs (PJM).
- La participation des personnes
- Étude de cas concrets pour illustrer l'application des principes de la CIDPH. - travail en groupe

Auto-détermination : concepts et mise en pratique

- Les dimensions de l'auto-détermination.
- Autorégulation, empowerment psychologique, autoréalisation : exploration des dimensions clés dans la mesure, et dans le parcours de la personne protégée - travail en groupe
- Présentation d'exemples nationaux et internationaux



COÛT

200 euros par
personne en distanciel
1 600 euros pour un
groupe en présentiel



MÉTHODES

Succession de travaux
en groupes et
d'exposés



ANIMATION

Binôme doctorante
spécialiste de
l'autodétermination et
Frédéric Duriez - directeur
de l'Unafor



EVALUATION

A partir de situations
pratiques. questionnaire
en amont, auto-
évaluations à partir de
questions sur des
situations



L' ARGUMENTATION JURIDIQUE



Chefs de service et directeurs d'associations tutélaires



Pas de pré-requis



3 jours (21 h)



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Identifier les points qui posent problème dans l'interprétation de la loi du 5 mars 2007 ainsi que les points d'incompréhension entre MJPM et partenaires
- Utiliser une méthode pour argumenter sur des bases juridiques
- Rédiger des argumentations claires et pertinentes
- Se positionner clairement, quel que soit l'interlocuteur, en sachant systématiquement se reporter aux textes qui encadrent la mesure exercée pour sécuriser les écrits



PROGRAMME

Positionnement :

- Partages sur les difficultés rencontrées dans les échanges avec le juge
- Les points d'incompréhension ou d'interprétations divergentes

S'adresser au bon interlocuteur et y adapter sa communication :

- Juge des tutelles des majeurs / juge des tutelles des mineurs / juge des enfants/ juge aux affaires familiales/ procureur de la République
- La banque
- Le bailleur / le locataire
- Les services sociaux
- Le notaire
- La famille

Faire un courrier / une requête / un rapport argumentés :

- A partir de quelques cas pratiques, rédaction en utilisant une argumentation strictement juridique
- Argumenter une requête en rectification d'erreur matérielle ; interprétation ; appel



COÛT

Formation en présentiel - 4 800 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes
Analyse des textes et de la jurisprudence



ANIMATION

Magistrate



EVALUATION

A partir de situations pratiques



RESPONSABILITÉ ET PROTECTION DES MAJEURS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



**3 jours
(21 h)**



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Présenter les fondements des différentes responsabilités civile et pénale du MJPM et du majeur protégé
- Présenter les principes de mise en œuvre de la responsabilité civile et pénale
- Identifier les situations sources de responsabilités dans la protection des biens et de la personne



PROGRAMME

La responsabilité civile :

- Les fondements de la responsabilité civile
- La responsabilité civile de l'association agréée MJPM du fait de ses salariés
- La responsabilité professionnelle du délégué MJPM, salarié de l'association

La responsabilité concernant les actes relatifs à la gestion des biens du majeur protégé :

- Les soins prudents, diligents et avisés en tutelle / en curatelle ?
- L'inventaire de patrimoine
- Les actes de gestion
- Les comptes de gestion
- Le budget du majeur protégé
- Les actes de l'autorité parentale relativement au patrimoine de l'enfant du majeur protégé
- Les démarches lors du décès du majeur protégé

La responsabilité concernant les actes relatifs à la protection de la personne du majeur protégé :

- L'obligation d'information
- Les actes strictement personnels
- Les actes de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant (assistance éducative, juge aux affaires familiales...)
- Le consentement en matière médicale et le dossier médical
- Le choix du lieu de vie et les relations avec les tiers
- Le choix des obsèques, les animaux du MP, la détention d'armes, la conduite d'un véhicule...

La responsabilité pénale :

- La responsabilité pénale du majeur protégé et son suivi par le MJPM lors de la procédure
- La responsabilité pénale de l'association agréée MJPM
- La responsabilité pénale du délégué MJPM salarié de l'association



COÛT

Formation en présentiel -
4 800 euros pour les trois jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes
Analyse des textes et de la jurisprudence



ANIMATION

Magistrate



EVALUATION

A partir de situations pratiques



LES ÉCRITS PROFESSIONNELS EN PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



**2 jours
(14 h)**



En intra - en présentiel



OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'écrits en fonction de leurs objectifs et savoir les adapter en fonction des destinataires
- Appréhender les enjeux des écrits professionnels dans le contexte du travail du MJPM à l'aide d'exemples de terrain et d'examens de situations rencontrées
- Mettre en valeur son travail grâce à l'écrit
- Sélectionner et organiser l'information
- Respecter les règles de l'écrit



PROGRAMME

Positionnement

- Les participants sont invités à venir avec des écrits professionnels

Écrire à qui ?

- Le juge des tutelles
- Le majeur protégé
- Les usagers
- Les partenaires
- La hiérarchie

Écrire pour quoi faire ?

- Les obligations des lois 2002-2 ; 5 mars 2007.
- Pour demander une autorisation ou rendre compte
- Pour informer le majeur protégé.

Écrire quoi ?

- Les requêtes ; les rapports ; les notes d'information ; les courriers ; les courriels etc.

Écrire comment ?

- Les qualités d'un écrit efficace ; les écueils à éviter

Écrire ou comment mettre en valeur le travail que l'on fait au quotidien



COÛT

Formation en présentiel -
3 200 euros pour les deux jours en intra



MÉTHODES

Travail à partir des écrits des mandataires et des situations rencontrées.



ANIMATION

Formatrice spécialiste du médico-social - DESS de communication publique



EVALUATION

A partir de situations pratiques. Les participants sont invités à amener des écrits anonymisés



DIPM ET DÉMARCHE DE PROJET



**Mandataire judiciaire
à la protection des
majeurs**



Pas de pré-requis



**2 jours
(14 h)**



**En intra - en
présentiel**



OBJECTIFS

- S'approprier la démarche projet pour pouvoir élaborer des DIPM (document individuel de protection des majeurs) utiles
- Citer et définir les différentes étapes de la démarche projet
- Savoir construire et accompagner un projet individuel



PROGRAMME

Positionnement :

- Les stagiaires sont invités à amener des exemples de DIPM anonymisés.

La démarche projet, ses bénéfices, ses exigences :

- Exigences méthodologiques : rigueur et traçabilité
- Les atouts en termes de cohérence des interventions, d'évolution des pratiques
- La motivation des divers acteurs du projet

Les différentes étapes de la démarche :

- Recueil des données
- Analyse et diagnostic
- Objectifs et plan d'action
- Évaluation

Les différents types de projets :

- Projet d'établissement, projet de service
- Projet de vie, projet personnalisé
- Les rapports entre les différents projets

Mettre en œuvre un projet individualisé :

- Recueil et analyse des informations utiles et pertinentes
- Évaluation complète de la situation de la personne
- Identification et formalisation des objectifs
- Programmation des actions et accompagnement du majeur dans son projet



COÛT

Formation en
présentiel -
3 200 euros pour les
deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés Echanges
sur des situations
concrètes



ANIMATION

Spécialiste de la
communication dans le
médico-social



EVALUATION

A partir de situations
pratiques



LA PLACE DE LA FAMILLE EN PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



1 jour (7h00)



En présentiel



OBJECTIFS

- Clarifier la place de la famille du majeur protégé du début à la fin de la mesure
- Comprendre au travers des périmètres des différents mandats la place de chacun dans les mesures partagées
- Initier une démarche réflexive sur la pratique professionnelle et la place faite à la famille dans l'exercice des mesures de protection



PROGRAMME

La place de la famille à l'ouverture de la mesure

- Le principe de la préférence familiale
- La possibilité des mesures partagées et ses effets pratiques
- La fonction de subrogé tuteur ou curateur
- La mesure ad hoc ou quand la famille est en conflit d'intérêt

La place de la famille au cours de la mesure de protection

- La famille désignée personne de confiance à l'hôpital dans le cadre d'une curatelle ou d'un mandat d'assistance à la personne
- La famille désignée personne de confiance sociale
- Le droit d'opposition du parent aux mariages de ses enfants majeurs et mineurs
- Le droit fondamental du majeur à entretenir des liens
- La famille en qualité d'obligée alimentaire
- Le cas de la famille en opposition : comment faire de la famille un allié dans la protection de la personne.

Focus : Les situations de mises en danger et de danger intrafamilial

:

- quels outils procéduraux pour prévenir ou lutter ?
- Information préoccupante
- Signalement judiciaire

La place de la famille à la fin de la mesure de protection

- Les droits des ayants droits à la fin de la mesure
- La place de la famille et l'organisation des obsèques
- Le principe du respect des dispositions de fin de vie prises par le majeur protégé
- Les droits des tiers : responsabilité de la gestion du MJPM



COÛT

1600 euros pour un groupe



MÉTHODES

Travail à partir de situations concrètes - analyse des textes



ANIMATION

Juriste - spécialiste du droit de la protection des majeurs



EVALUATION

A partir de situations pratiques. questionnaire en amont, auto-évaluations à partir de questions sur des situations



LE MAINTIEN À DOMICILE DE LA PERSONNE PROTÉGÉE



**Chefs de service
et Mandataires
judiciaires à la
PJM**



Pas de pré-requis



**1 journée
7 heures**



A distance



OBJECTIFS

- Analyser une situation en prenant en compte le contexte de la personne et le cadre juridique
- Se positionner comme mandataire judiciaire face aux questions de maintien dans le logement
- Identifier des solutions concrètes
- Mobiliser les autres acteurs de la mesure



PROGRAMME

I/ présentation de plusieurs situations/ échanges

un M.P opposé à quitter son domicile malgré les difficultés :

- le M.P en proie à des chutes et des hospitalisations
- le retrait des professionnels intervenant au domicile
- isolement et dépendance.

Le majeur protégé que l'on pousse à rester pour des raisons financières

un M.P dont les obligés alimentaires refusent l'entrée en EHPAD

2 Repères juridiques :

415 du code civil : l'intérêt et la liberté de la personne protégée

459-2 : choix du lieu de vie et rôle du juge

L 311-4 du CASF : le consentement pour l'entrée en établissement

Les pressions pour quitter le domicile

- des services sociaux qui présentent l'entrée en Ehpad comme "évidente".
- du médecin : quid des certificats « de non retour à domicile »
- du mandataire : « qui suit le mouvement » en signant ou décide en lieu et place

3 Pratique

- Comment ne pas rester seul.
- L'obligation d'information sur les risques liés aux solutions envisagées
- Mobiliser les dispositifs de droit commun de l'action sociale et de l'aide sociale, solliciter les CCAS, DAC, CMS...
- désamorcer l'accusation de « non assistance à personne en danger »



COÛT

1600 euros / groupe
en présentiel en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document



ANIMATION

Guillaume MICHEL
responsable de service
PJM



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A définir avec l'unafor -
disponibilité 3 mois



LE SYNDROME DE DIOGÈNE



**Chefs de service
et Mandataires
judiciaires à la
PJM**



Pas de pré-requis



3h00



A distance



OBJECTIFS

- Présenter la définition et les aspects cliniques du syndrome de Diogène.
- Identifier les enjeux psychologiques liés à la pathologie et au vécu des personnes concernées.
- Préciser les modalités juridiques d'intervention et de protection en fonction des situations
- Construire une approche pluridisciplinaire et éthique du soin et du soutien.



PROGRAMME

I – Approche psychologique et clinique du syndrome de Diogène

Intervenant : psychologue clinicien / psychiatre

- Définition du syndrome de Diogène : historique, typologies
- Distinction avec autres pathologies : trouble obsessionnel compulsif (TOC), schizophrénie, démence, addictions
- Comportements caractéristiques : accumulation, isolement, déni, absence d'hygiène
- Les mécanismes psychiques : repli, honte, refus d'aide, traumatisme ancien
- Études de cas cliniques

II – Cadre juridique et éthique de l'intervention

Intervenant : juriste

- Le syndrome de Diogène et l'ouverture d'une mesure
- Respect des droits fondamentaux : choix du domicile, protection du logement du MP, dignité, refus de soins...
- Partage d'informations
- Visites à domicile : recommandations pratiques, adaptation des postures relationnelles
- Responsabilité du MP

III – Modalités de prise en charge sociale et travail en réseau

Intervenant : ASS, coordonnateur MAIA

- Évaluation des risques : grille d'insalubrité, échelle vulnérabilité
- Intervention de la puissance publique : rôle du maire et du préfet
- Stratégies d'accompagnement : nettoyage, désencombrement, relogement, médiation familiale
- Coordination avec les partenaires sociaux et associatifs (CMP, hôpital, ASS)



COÛT

160 euros / personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Juriste et intervenant social



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

14 octobre 2027



L'APPROCHE FINANCIÈRE DANS LA GESTION DE PATRIMOINE DES MAJEURS PROTÉGÉS



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



**1 jour
(7 h)**



En présentiel



OBJECTIFS

- Exposer les implications fiscales des produits financiers (choix entre barème progressif et PFU)
- Expliciter tous les produits financiers liés à la gestion de patrimoine des personnes protégées
- Vérifier l'adaptabilité des placements financiers à la situation du protégé et au projet de vie établi pour ce dernier.



PROGRAMME

Les comptes à vue

- Le compte courant

Les liquidités

- Le livret A / le livret Bleu
- Le livret B et comptes sur livret
- Le livret de développement durable
- Le LEP/ Livret Rose
- Le livret Jeune
- Tableau récapitulatif

Les titres

- Le compte-titres
- Le PEA
- L'obligation
- L'action
- Les OPCVM (Sicav et Fonds Communs de Placement)

L'épargne à terme

- Le compte à terme
- Le PEL
- L'assurance-vie (épargne handicap, etc...)
- Le contrat de capitalisation



COÛT

1 600 euros pour un groupe de 15 maximum en intra



MÉTHODES

Travail à partir des situations rencontrées et des textes



ANIMATION

Gestionnaire de patrimoine



EVALUATION

A partir de choix proposés par le formateur ou par le groupe



DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor



LES POINTS CLÉS DANS LA GESTION DU PATRIMOINE D'UN MAJEUR



Mandataires
judiciaires à la
protection des
majeurs



Pas de pré-requis



(3 h)



A distance



OBJECTIFS

- Analyser un produit financier en prenant en compte sa rentabilité mais aussi son impact sur les aides sociales et sur la fiscalité de la personne protégée
- Situer l'action sur le patrimoine en tutelle dans le cadre de l'article 496 du code civil
- Analyser un montant d'indemnisation en réparation d'un dommage au regard des conditions de vie de la personne, du cadre juridique, social, fiscal et familial.



PROGRAMME

- Quels placements privilégier lorsque nous sommes face à une situation de vulnérabilité / handicap ?
- Comment préserver les aides sociales tout en générant des revenus complémentaires pour le majeur ?
- Article 496 du code civil : que permet-il de faire réellement ?
- Qu'est ce que l'option épargne handicap, quand l'utiliser, comment requalifier un contrat existant ?
- Compte-titres / PEA : quand les conserver ? les arbitrer ? les clôturer ?
- Patrimoine immobilier : comment arbitrer entre conservation et vente dans l'intérêt du majeur ?
- Assurance-vie ou contrat de capitalisation ? Quand privilégier l'un plutôt que l'autre ?
- **Focus** victimes d'accidents et indemnisation en réparation d'un dommage corporel : les conséquences juridiques, sociales, fiscales et successorales.



COÛT

150 euros par
personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document



ANIMATION

Brice Moulin,
gestionnaire de
patrimoine chez Pôle
Handicap



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations sur des
situations



DATE ET LIEU

Précisé ultérieurement



LE RÉGIME MATRIMONIAL DU MAJEUR PROTÉGÉ



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



(3h30)



A distance



OBJECTIFS

- Présenter les règles juridiques encadrant le choix et le changement du régime matrimonial du majeur protégé.
- Préciser le rôle du majeur, du tuteur ou du curateur et du juge dans le choix et le changement du régime matrimonial du majeur protégé
- Apprécier les incidences du choix du régime matrimonial et les conséquences du changement



PROGRAMME

I – Le choix initial du régime matrimonial du majeur protégé

- Rappel de la liberté matrimoniale du majeur protégé (art. 460 C. civ.)
- Diversité des régimes matrimoniaux offerts au choix du majeur protégé (art. 1400, 1497, 1536 et 1569 C. civ.)
- Encadrement du choix du régime matrimonial en curatelle et en tutelle (art. 1399 C. civ.)

II – Le changement de régime matrimonial du majeur protégé

- Les finalités changement du régime matrimonial du majeur protégé
- Les modalités du changement du régime matrimonial du majeur protégé (art. 1397, al. 7 C. civ.)

III – La liquidation du régime matrimonial du majeur protégé

- Les causes de la liquidation du régime matrimonial du majeur protégé
- Les conséquences de la liquidation du régime matrimonial du majeur protégé



COÛT

200 euro par participant



MÉTHODES

Travail à partir des situations rencontrées et des textes



ANIMATION

Juriste - spécialiste du droit de la protection des majeurs et du droit patrimonial



EVALUATION

A partir de situations concrètes



DATE ET LIEU



LA DÉCLARATION FISCALE D'UN MAJEUR PROTÉGÉ



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



(3 h)



A distance



OBJECTIFS

- Identifier es nouveautés de la loi de finance 2027 en lien avec la PJM
- Présenter les mécanismes de la fiscalité pour améliorer la situation des majeurs protégés
- Adopter les bons réflexes



PROGRAMME

Les nouveautés de la loi de finance 2027 en lien avec la personne protégée

Comprendre les enjeux de la fiscalité pour améliorer la situation des personnes protégées

- Rappels des principes - applications pratiques
- Qui est imposable ?
- Barème, quotient et part fiscale : Quelles incidences ?
- Revenu brut, revenu net ou revenu fiscal : comment les maîtriser
- Le système de la décote
- Les pièges de la fiscalité des placements bancaires
- Déduction, réduction ou crédit d'impôt trois notions à ne pas confondre
- Frais de tutelles et/ou liés à la dépendance, quoi déduire ?
- Fiscalité et Immobilier

Focus : améliorer la situation de la personne protégée. Des erreurs qui coûtent cher

Bon à savoir : des pense-bêtes pas si bêtes

- Comment annuler l'impôt du majeur en mesure de protection
- Quelles sont les rentes et pensions non fiscalisées ?
- Peut-on déduire les frais d'obsèques d'un parents ?
- Comment corriger la déclaration d'impôt pendant 3 ans



COÛT

150 euros par personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Brice Moulin, gestionnaire de patrimoine chez Pôle Handicap



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations sur des situations



DATE ET LIEU

A définir en fonction de la loi de finance 2027



LA GESTION PRUDENTE, DILIGENTE ET AVISÉE EN TUTELLE



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



**1 jour
(7 h)**



A distance



OBJECTIFS

- Identifier les différentes solutions de placement que peut détenir un majeur protégé,
- Présenter l'intérêt des livrets de liquidité.
- Évaluer le risque des valeurs mobilières (action, obligations, SICAV, FCP, ...)
- Apprécier l'intérêt et les limites de l'assurance vie.
- Différencier contrat d'assurance décès et contrat d'assurance vie.
- Maîtriser toutes les implications financières, fiscales, juridiques et sociales du contrat d'assurance vie.



PROGRAMME

- Classification des différentes solutions de placement pouvant être rencontrées à l'inventaire.
- Les comptes courants et les livrets de liquidités classiques (fonctionnement, rendement et fiscalité).

Comptes-titres, PEA,...

- -Fonctionnement des enveloppes financières présentant un risque de perte en capital (Compte titres et PEA notamment).
- -Quelle posture observer et que faire en présence de ce type de placement ?
- -Cas pratique notamment sur les implications fiscales d'une sécurisation de ce type d'avoir.

Assurance-vie

- Définition et fonctionnement d'un contrat d'assurance vie / décès.
- Quels sont les supports d'investissement d'un contrat d'assurance vie (fonds euros, unités de compte, etc...).
- Fiscalité du contrat d'assurance vie. Comment ça marche ?
- Les avantages successoraux d'un contrat d'assurance vie.
- Le contrat « épargne handicap » et ses avantages uniques.
- -On ne doit pas abuser des bonnes choses, l'assurance vie ne déroge pas à cette règle.
- Les alternatives au contrat d'assurance vie et plus particulièrement le contrat de capitalisation



COÛT

300 euros par personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Sylvain GOMESSE
gestionnaire de patrimoine



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations sur des situations



DATE ET LIEU

A préciser en 2027



L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE D'UNE PERSONNE PROTÉGÉE



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Pas de pré-requis



(3 h 30)



A distance



OBJECTIFS

- Présenter les principes d'assujettissement à l'IFI
- -Identifier le patrimoine imposable et déterminer l'assiette taxable
- -Déterminer le passif déductible de l'IFI
- -Maîtriser les règles d'exonération et d'exclusion applicables



PROGRAMME

- Personnes imposables & territorialité
- -Imposition par foyer fiscal
- -Cas des personnes mariées, liées par un pacs et en concubinage notoire
- -Situation des personnes domiciliées en France et hors de France
- Seuil de taxation, obligations déclaratives et contrôle de l'administration fiscale
- -Le barème d'imposition applicable
- -Méthode de calcul de l'impôt et plafonnement
- -Etablissement et dépôt de la déclaration
- -Délai et modalités de contrôle par l'administration fiscale

Assiette de calcul de l'IFI

- -Les biens et droits immobiliers appartenant directement aux redevables
- -Les actifs grevés d'un usufruit, d'un droit d'habitation ou d'un droit d'usage
- -La détention indirecte sous forme de parts ou actions

Passif à déduire

- -Conditions générales de déductibilité des dettes
- -Liste des dettes admises en déduction
- -Dispositifs restreignant la déduction des dettes

Cas d'exonérations d'IFI

- -Immobilier affecté à l'activité professionnelle du redevable
- -Bois, forêts et parts de groupement forestiers
- -Parts de groupements fonciers ruraux (GFR)
- -Biens donnés à bail à long terme et parts de groupements fonciers agricoles

Cas d'exclusions d'IFI

- -Les détentions inférieures à 10 % dans les sociétés opérationnelles
- -Le cas particulier de la location meublée

CAS PRATIQUE (30min)



COÛT

150 euros par personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Sylvain GOMESSE
gestionnaire de patrimoine



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations sur des situations



DATE ET LIEU

à définir en 2027



LE PATRIMOINE RURAL D'UNE PERSONNE PROTÉGÉE



**Chefs de service
et Mandataires
judiciaires à la
PJM**



Pas de pré-requis



(3 h 30)



A distance



OBJECTIFS

- Analyser le patrimoine rural du majeur
- Identifier les règles juridiques applicables à la gestion du patrimoine rural des majeurs protégés
- Appréhender les principaux mécanismes de transmission du patrimoine (succession, donations, testaments) lorsqu'ils concernent un majeur protégé, en lien avec le notaire et le juge.



PROGRAMME

Ouverture de la mesure

- Premières vérifications : réaliser un état des lieux structuré du patrimoine rural (inventaire des biens, situation juridique des terres, droits réels, baux en cours, dettes et charges)
- Sécurisation du patrimoine
- **- Exercice de la mesure**
- Définition : actes conservatoire, d'administration et de disposition, quand demander l'autorisation au Juge
- Choisir et justifier les options de gestion les plus adaptées à la situation de la personne (conserver, louer, exploiter, vendre, mettre en valeur) dans le respect de l'intérêt supérieur du majeur protégé
- Suivi des baux, relations avec notaire, avocat, exploitant agricole, administration fiscale, et anticipation des risques (dégradation, impayés, contentieux)
- Les enjeux familiaux liés au patrimoine rural (revenus agricoles, indivision, conflits potentiels)

Anticiper la fin de la mesure

- Préserver le patrimoine rural
- Intégrer les spécificités de la conjugalité, de la famille et des héritiers dans les choix de gestion et de transmission du patrimoine rural
- Appréhender les principaux mécanismes de transmission du patrimoine (succession, donations, testaments) lorsqu'ils concernent un majeur protégé, en lien avec le notaire et le juge



COÛT

150 euros par
personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document



ANIMATION

C. FILIPPONE, docteur en
droit et une avocate
spécialisée en droit du
patrimoine rural



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A préciser rapidement



LA PERSONNE PROTÉGÉE VICTIME D'UN ACCIDENT



**Chefs de service
et Mandataires
judiciaires à la
PJM**



Pas de pré-requis



**6 h sur deux
demi-
journées**



A distance



OBJECTIFS

- Analyser les grands principes de l'indemnisation d'une personne vulnérable
- Apprécier les incidences liées à l'indemnisation
- Adopter les bons réflexes à la suite d'un accident
- Concevoir une stratégie financière pertinente après l'indemnisation



PROGRAMME

Les réflexes post accident : 3H

- Quelles sont les premières démarches à effectuer par la victime ou son représentant ?
- Vers qui se tourner ? Quels sont les pièges à éviter
- Quels sont les points d'attention à avoir de l'expertise médicale ?
- Quel intérêt de se faire assister d'un avocat spécialisé ?
- Quelles responsabilités pour le MJPM

Les réflexes post indemnisation : 3H

- Comment les indemnités sont-elles fiscalisées ?
- Quelles précautions prendre en cas de mariage ?
- Comment éviter la suppression des aides sociales après avoir placé son capital indemnitaire
- Projet de vie et autonomie financière
- Construire une approche cohérente et protectrice pour le majeur et le MJPM



COÛT

300 euros par
personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document



ANIMATION

Brice MOULIN -
gestionnaire de
patrimoine - Pôle
Handicap



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A définir prochainement



ADAPTER SA PRATIQUE EN PJM AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET DE LA JURISPRUDENCE



Chefs de service, juristes



Pas de pré-requis



4 journées indépendantes



En distanciel

Introduction :

La protection juridique des majeurs est un domaine en permanente évolution. Cela contraint les MJPM à suivre l'actualité et à tenir leurs connaissances à jour.

S'il est aujourd'hui aisé d'appréhender les modifications directes intervenues depuis la loi du 5 mars 2007 (ordonnance du 15 octobre 2015, loi du 23 mars 2019, ordonnance du 11 mars 2020), il peut s'avérer plus difficile d'identifier **les dispositions législatives et réglementaires sans lien apparent avec la matière**. Elles peuvent pourtant avoir une incidence sur l'exercice des mesures de protection, tant dans le domaine de la protection de la personne que dans celui des biens.

A cela s'ajoute la **jurisprudence**, civile et pénale, qui vient régulièrement interpréter les textes et impose d'adapter l'exercice des mesures aux nouvelles exigences posées par la cour de cassation.

Les **questions prioritaires de constitutionnalité** imposent au gouvernement et au parlement de modifier ponctuellement certains textes afin de garantir que les droits du majeur protégé et leur exercice respectent nos principes constitutionnels.

Enfin, la **jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme** est également à l'œuvre pour amener les états à adapter leur législation aux exigences de l'Union Européennes.

Ces textes sont en évolution régulière. Les connaître est indispensable pour réviser les procédures et adapter le travail des équipes.

C'est dans cette optique que l'UNAFOR propose une série de webinaires professionnels à destination des chefs de services et des juristes des associations tutélaires.

Ces webinaires peuvent s'inscrire dans l'obligation de formation des responsables directs des délégués mandataires.



COÛT

Formation en distanciel (inter) :
300 euros par jour et par personne
1000 euros pour le cycle complet.



MÉTHODES

Exposés Echanges
sur des situations
concrètes



ANIMATION

Magistrate honoraire



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A définir - deux sessions
de 4 jours en 2027



ADAPTER SA PRATIQUE EN PJM AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET DE LA JURISPRUDENCE

La vie de la mesure - jour 1



**Chefs de service,
juristes**



Pas de pré-requis



**4 journées
indépendantes**



En distanciel

1 LA VIE DE LA MESURE - JOUR 1

OBJECTIFS

- Repérer les éléments d'actualité législative, réglementaire et jurisprudentiels qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des mesures de protection judiciaire.
- Analyser la jurisprudence récente sur l'attribution d'une mesure, l'information avec les proches, la révision de la mesure...

PROGRAMME

Actualité juridique concernant les actions du MP devant la justice civile

- Réflexions sur l'assistance du MP en curatelle dans le cadre de la nouvelle procédure d'injonction de payer (nouvel art 1411 CPC)
- La place du MP et du MJPM dans le cadre de l'obligation d'une tentative de règlement amiable des litiges civils (conciliation/médiation/procédure participative) (nouvel art 750-1 CPC)

Actualité dans le domaine de la protection de la personne du MP

- Coexistence de l'art 458 c.civ et du nouvel art 350 c.civ en matière d'adoption plénière
- Changement de nom et changement de prénom du MP
- Droit du MP de faire appel d'une décision d'assistance éducative et d'une décision du JT statuant sur le lieu de sa résidence
- La confidentialité des comptes annuels de gestion
- Conditions posées à l'intrusion des forces de l'ordre au domicile de la d'une personne qui refuse que le MP réintègre un établissement d'hébergement.
- Liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire

Actualité concernant le prononcé, la modification et le renouvellement

- Curatelle renforcée exigeance d'un double constat : inaptitude à percevoir ses revenus et à en faire une utilisation normale
- Tutelle : la nécessité de représenter de manière continue le majeur dans les actes de la vie civile doit être caractérisée
- Les conditions cumulatives pour le renouvellement d'une mesure de tutelle
- Le Certificat médical circonstancié produit avec la requête aux fins d'aggravation
- Réflexions pour une application des dispositions des arts 1216-2 et 1216-3 CPC lors des requêtes en modification et en renouvellement



COÛT

Formation en distanciel (inter) :
300 euros par jour et par personne
1000 euros pour le cycle complet.
300 euros



MÉTHODES

Exposés et échanges sur des situations concrètes

Outil de visio - 1 poste par participant



ANIMATION

Magistrate honoraire



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

13, 14, 23 et 24 septembre 2027 pour les 4 jours



ADAPTER SA PRATIQUE EN PJM AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET DE LA JURISPRUDENCE

La protection des biens - j2



Chefs de service, juristes



Pas de pré-requis



4 journées indépendantes



En distanciel

LA PROTECTION DES BIENS - J2



OBJECTIFS

- Présenter la jurisprudence récente en matière de protection des biens et ses conséquences sur la protection juridique des majeurs
- Présenter l'impact des normes environnementales sur la protection des biens de la personne protégée



PROGRAMME

Actualité juridique concernant la protection des biens

- Les règles de la prescription extinctive en curatelle et en tutelle
- La prescription extinctive et ses conséquences en curatelle renforcée
- L'estimation des biens immobiliers lors de l'inventaire de patrimoine
- Le régime de responsabilité applicable en cas d'incendie pour les résidents en EHPAD dans le cadre du contrat de séjour
- Nature de l'acte lors de la conclusion et le renouvellement du bail relatif aux baux ruraux
- L'insanité d'esprit du MP en curatelle lors de la réalisation d'un acte juridique

Entrée en vigueur des dispositions de la loi climat et résilience et gestion des biens du MP

- Le MP locataire / le MP bailleur : encadrement des loyers, DPE, ...
- Le MP propriétaire : entretien, travaux, aides mobilisables pour améliorer la performance énergétique, terrain constructibles et PLU, ...
- L'estimation des biens immobiliers lors de l'inventaire
- Le MP co-propriétaire : travaux à la charge de la copropriété, vote en AG, ...
- Les restrictions de circulation des véhicules les plus polluants .



COÛT

Formation en distanciel (inter) :
300 euros par jour et par personne
1000 euros pour le cycle complet.
300 euros



MÉTHODES

Exposés et échanges sur des situations concrètes

Outil de visio - 1 poste par participant



ANIMATION

Magistrate honoraire



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

13, 14, 23 et 24 septembre 2027 pour les 4 jours



ADAPTER SA PRATIQUE EN PJM AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET DE LA JURISPRUDENCE

La protection de la personne - J3



Chefs de service, juristes



Pas de pré-requis



4 journées indépendantes



En distanciel

LA PROTECTION DE LA PERSONNE - J3



OBJECTIFS

- Présenter les évolutions de la procédure pénale et les dispositions particulières pour les personnes protégées
- Définir le rôle du mandataire au cours de la procédure pénale



PROGRAMME

Protection de la personne

- Le droit à l'image
- Les droits fondamentaux
- Actualité jurisprudentielle sur les droits de la personne

Actualité juridique et personne protégée dans une procédure pénale

- Un avocat pour le MP victime dès le début de la procédure pénale
- Extension de l'expertise psychiatrique obligatoire pour le MP auteur d'une infraction
- Dispositions relatives à la vidéo-surveillance du MP placé en garde à vue ou retenue douanière
- Place et rôle du curateur ou tuteur lors d'une perquisition
- Conséquences de l'absence d'assistance par le curateur/tuteur au cours de la procédure pénale
- Notification obligatoire du « droit de se taire » (droit de garder le silence) et capacité de compréhension du MP



COÛT

Formation en distanciel (inter) :
300 euros par jour et par personne
1000 euros pour le cycle complet.
300 euros



MÉTHODES

Exposés et échanges sur des situations concrètes

Outil de visio - 1 poste par participant



ANIMATION

Magistrate honoraire



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

13, 14, 23 et 24 septembre 2027 pour les 4 jours



ADAPTER SA PRATIQUE EN PJM AUX ÉVOLUTIONS DES TEXTES ET DE LA JURISPRUDENCE

La santé de la personne protégée - j4



Chefs de service, juristes



Pas de pré-requis



4 journées indépendantes



En distanciel

LA SANTÉ DE LA PERSONNE PROTÉGÉE J4

OBJECTIFS

- Présenter le cadre juridique des soins pour les personnes protégées
- Situer le rôle de la personne de confiance
- Présenter la procédure des soins sans consentement
- Différencier les régimes de soins sans consentement
- Présenter le rôle du mandataire, de l'avocat, du juge des libertés et de la détention

PROGRAMME

La santé du majeur protégé

- Les règles du code civil dans le domaine de la protection de la personne (rappel)
- L'ordonnance du 10 mars 2020 et le décret du 28 mai 2021
- L'information médicale du majeur protégé patient
- Le consentement libre et éclairé du majeur protégé patient
- Le dossier médical du majeur protégé
- La personne de confiance
- Les directives anticipées
- Dispositions particulières (chirurgie esthétique, contraception et stérilisation, don du sang, don d'organes, ...)

Les soins sans consentement

- Les différents régimes des soins psychiatriques
- La procédure des soins psychiatriques sans consentement
- Isolement et contention
- Le positionnement du MJPM



COÛT

Formation en distanciel (inter) :
300 euros par jour et par personne
1000 euros pour le cycle complet.
300 euros



MÉTHODES

Exposés et échanges sur des situations concrètes

Outil de visio - 1 poste par participant



ANIMATION

Magistrate honoraire



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

13, 14, 23 et 24 septembre 2027 pour les 4 jours



MANAGEMENT DES ÉQUIPES

Les modules de formation qui suivent, regroupés sous le titre "modules management" font suite à la formation obligatoire des mandataires et de leurs encadrants directs.

Ils s'inscrivent dans les obligations fixées par l'article D 471-2-3 du CASF qui entre en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

"I. - La formation continue mentionnée à l'article L. 471-1 vise à assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances nécessaires à l'exercice professionnel du mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Sont tenus de suivre cette formation :

1° Les personnes mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 471-2 ;

2° Les personnes physiques qui ont reçu délégation d'un service mentionné au 14° du I de l'article L. 312-1 pour assurer la mise en œuvre de la mesure de protection juridique ;

3° Les responsables directs des personnes physiques mentionnées au 2°.

II. - L'obligation de formation continue s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'agrément, la déclaration prévue à l'article L. 472-6 ou le recrutement des personnes mentionnées au I.

Toutefois, si les personnes mentionnées aux 1° et 2° du I ne satisfont pas, au moment de leur déclaration ou de leur recrutement, à la condition de la formation certifiée par l'Etat prévue à l'article L. 471-4, l'obligation de formation continue s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'obtention du titre requis.

(...)

.

Ils



LA POSTURE DU MANAGER DANS UNE CULTURE DE BIENTRAITANCE



Responsables
d'équipes en
PJM



Pas de pré-requis



1 jour
(7 heures)



A distance



OBJECTIFS

- Définir la bientraitance managériale à partir de vos représentations et besoins
- Appliquer la symétrie des attentions : se traiter avec bienveillance pour mieux traiter les autres
- Présenter le pouvoir d'agir du manager.
- Poser des limites
- Générer de la sécurité psychologique dans l'équipe



PROGRAMME

- Echanges sur la notion de bientraitance
- La symétrie des attentions,
- Le cercle d'influence
- Le non positif
- La place de l'erreur
- Le manager comme architecte de la cohérence avec la pyramide de DILTS.
- Bilan



COÛT

300 euros / personne



MÉTHODES

Activités en groupe, réflexions sur des situations exposés et remise d'un document. Utilisation d'une plateforme de visio. Un poste par participant. Pas de poste partagé.



ANIMATION

Sophie VIEILLARD
formatrice en management,
coach
Frédéric DURIEZ
Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

2 février 2027



COMMUNIQUER AVEC SON ÉQUIPE, ORGANISER DES RÉUNIONS



Responsables
d'équipes en
PJM



Pas de pré-requis



1 jour
(7 heures)



A distance



OBJECTIFS

- Caractériser son mode de communication
- Adapter sa communication
- Organiser des réunions en présentiel
- Définir les objectifs de la réunion
- Adapter la réunion aux objectifs
- Animer des réunions à distance



PROGRAMME

- L'outil DISC
- Les préférences comportementales
- Réunions et styles d'animation
- La préparation et l'organisation de la réunion
- Les rôles
- Le cas des réunions à distance
- Les outils d'animation



COÛT

300 euros / personne



MÉTHODES

Activités en groupe, réflexions sur des situations exposés et remise d'un document. Utilisation d'une plateforme de visio. Un poste par participant. Pas de poste partagé.



ANIMATION

Sophie VIEILLARD
formatrice en management,
coach
Frédéric DURIEZ
Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

2 mars 2027



CONDUITE DU CHANGEMENT



Responsables
d'équipes en
PJM



Pas de pré-requis



2 jour
14 heures)



Présentiel à Paris



OBJECTIFS

- - identifier le changement et transformation
- - identifier les différentes phases du changement et les résistances
- - Cartographier les acteurs, les forces en présence => la théorie des alliés
- - Connaître les 8 obstacles au changement et identifier les bonnes pratiques associées
- - Mobiliser les acteurs
- Utiliser des leviers pour conduire le changement



PROGRAMME

- Le changement de niveau I et de niveau II
- L'équipe face au changement : la courbe du deuil et les 3 types de résistances
- La théorie des alliés
- Les attitudes face au changement, les acteurs, leurs enjeux
- Le pilotage du changement
- Les outils de pilotage
- Les outils de communication



COÛT

450 euros / personne



MÉTHODES

Activités en groupe, réflexions sur des situations exposés et remise d'un document. Utilisation d'une plateforme de visio. Un poste par participant. Pas de poste partagé.



ANIMATION

Sophie VIEILLARD
formatrice en management,
coach
Frédéric DURIEZ
Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

20 avril 2027



MOTIVATION ET ORGANISATION APPRENANTE



Responsables
d'équipes en
PJM



Pas de pré-requis



1 jour
(7 heures)



A distance



OBJECTIFS

- Présenter les facteurs de motivation
- Présenter les leviers de motivation dans le médico-social
- Présenter les facteurs de démotivation
- Définir les risques psychosociaux
- Présenter et partager des actions pour améliorer la qualité de vie au travail
- Présenter les caractéristiques d'une organisation apprenante
- Adapter le management pour favoriser les apprentissages collectifs



PROGRAMME

La motivation

- Motivations intrinsèques et extrinsèques
- Les leviers de la motivation au travail
- Activité collaborative : échange sur les éléments qui viennent soutenir la motivation
- des salariés
- La démarche d'évaluation des risques psychosociaux
- La qualité de vie au travail : quelle définition ? quelles actions ?

L'organisation apprenante

- Les modèles mentaux
- Maîtrise personnelle et autonomie
- La vision partagée
- Apprendre en équipe



COÛT

300 euros / personne



MÉTHODES

Activités en groupe, réflexions sur des situations exposés et remise d'un document. Utilisation d'une plateforme de visio. Un poste par participant. Pas de poste partagé.



ANIMATION

Sophie VIEILLARD
formatrice en management,
coach
Frédéric DURIEZ
Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

11 mai 2027



PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les personnels administratifs et d'accueil comme les personnels comptables reçoivent des formations techniques spécialisées dans leur domaine. Il apparaît pourtant utile de leur proposer des formations touchant plus directement les services de protection des majeurs.

En effet, chacun doit pouvoir trouver de nouveaux repères, comprendre les missions du service, identifier la logique de ce qui est demandé par l'employeur car chacun est détenteur d'une partie de la réussite de la mise en place de cette réforme.

Ensuite, une formation qui intéresse tous les salariés qui ont à rencontrer les majeurs protégés et qui sont confrontés à des comportements anxieux ou agressifs. Savoir s'adapter, trouver la réponse qui apaisera les tensions plutôt que de les exacerber ne va pas de soi. Une formation spécifiquement dédiée aux personnels d'accueil et personnels administratifs les y aidera.

Enfin, deux formations sont proposées pour les personnels d'accueil et tous ceux qui ont à écouter et à répondre aux usagers des services tutélaires : l'écoute active et l'accueil téléphonique.



RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU COMPTABLE TUTÉLAIRE



Equipes
comptables des
associations
tutélaires



Pas de pré-requis



1.5 jours
(10h30)



En présentiel



OBJECTIFS

- Présenter les spécificités de la comptabilité tutélaire
- Présenter le cadre législatif et réglementaire des mesures de protection juridique
- Sécuriser les opérations comptables
- Gérer un service de comptabilité tutélaire



PROGRAMME

- Cadre juridique
- Mandats de protection judiciaires
- Modalités des actes de gestion financière
- Les missions du comptable tutélaire :
 - Inventaire et gestion du patrimoine financier
 - Enregistrement & contrôle des opérations bancaires
 - Gestion des factures & paiements
 - La participation des majeurs protégés au financement de leur mesure
 - Le reversement de l'aide sociale



COÛT

3200 euros pour un groupe en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Madame TARDIF, ancienne directrice administrative et financière d'une association tutélaire, conseil auprès d'associations tutélaires.



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

A organiser avec l'Unafor. Disponibilité 3 mois



COMPRENDRE, PRÉVENIR ET GÉRER L'AGRESSIVITÉ

 **Salariés des services administratifs, personnels d'accueil**



Pas de pré-requis



**3 jours
21 heures**



En présentiel



OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les altérations psychologiques et psychopathologiques à l'origine des mesures de protection et leur impact sur les échanges
- Analyser la relation majeur protégé / salariés de l'association tutélaire en tant que porteuse de conflictualité
- Apprécier et mettre en oeuvre des stratégies individuelles et/ou institutionnelles en matière de prévention, de gestion et de traitement de la violence et de l'agressivité



PROGRAMME

Différence entre conflictualité/agressivité/violence :

- De la différence comme fondement des relations : approche théorique et clinique
- Les altérations à l'origine des perturbations dans les échanges
- Les différentes formes de violence :
- Approche typologique à partir de textes et définitions

Violence et troubles psychiatriques :

- Les mécanismes personnels et situationnels qui génèrent de l'angoisse
- La prévention de l'agressivité et la violence
- La gestion des situations de crise

Violence et addiction :

- Les origines des conflits dans la relation aux personnes dépendantes
- La question de la frustration et le rapport au temps

Prévenir la violence : le rôle des attitudes

- Les interactions qui favorisent ou au contraire évitent l'émergence de l'agressivité ou de la violence : analyse des différentes attitudes
- L'écoute active, la communication non-verbale
- Le cas particulier de la communication téléphonique

Répondre à la violence :

- Les réponses institutionnelles : règlement de fonctionnement, procédures, gestion des passages à l'acte et des crises ...
- Le positionnement personnel : la bonne distance professionnelle et la prise de recul



COÛT

4800 euros / groupe en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Formatrice spécialiste de la communication et/ou psychologue.



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor, disponibilité 3 mois



L'ECOUTE ACTIVE



Salariés des
services
administratifs,
personnels
d'accueil



Pas de pré-requis



2 jours
(14 heures)



En présentiel



OBJECTIFS

- Améliorer sa communication avec les usagers
- Favoriser leur expression
- Mieux appréhender leurs attentes et leurs besoins
- Rassembler les conditions de réussite d'un entretien



PROGRAMME

Positionnement :

- Échanges sur des situations concrètes rencontrées

Améliorer son style de communication :

- Créer un cadre qui favorise une écoute de qualité
- Adopter un style non directif
- Synchroniser sa communication
- Adopter une attitude empathique

Repérer les éléments essentiels de l'environnement de l'interlocuteur :

- Discerner la dimension culturelle, intellectuelle, référentielle
- Présenter la dynamique affective, psychique, les enjeux
- Distinguer intention manifeste et/ou latente

Utiliser les outils de l'écoute active :

- Reformuler
- Questionner
- Ménager des silences
- Relancer

Identifier les freins à la communication :

- Repérer les attitudes qui nuisent à une communication authentique
- Présenter les étapes d'un entretien en face à face



COÛT

3200 euros / groupe
en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document - jeux
de rôles



ANIMATION

Formatrice spécialiste de
la communication et/ou
psychologue.



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A définir avec
l'Unafor,
disponibilité 3 mois



LA COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE AVEC LES USAGERS ET LES PARTENAIRES



Salariés des
services
administratifs,
personnels
d'accueil



Pas de pré-requis



2 jours
(14 heures)



En présentiel



OBJECTIFS

- Structurer l'entretien téléphonique
- Véhiculer l'image de l'association
- Utiliser les techniques de communication téléphonique
- Favoriser l'expression des attentes et des besoins des usagers
- Construire une réponse adaptée à la demande dans les limites imposées par la nature de l'échange
- Rassembler les conditions de réussite d'un entretien téléphonique



PROGRAMME

Améliorer son style d'écoute :

- Créer un cadre qui favorise une écoute de qualité
- Adopter un style plus ou moins directif selon les situations
- Synchroniser et adapter sa communication (voix, intonations, rythme)

Les outils de la communication pour mieux répondre :

- L'organisation matérielle autour du poste téléphonique
- La reformulation
- Les différents types de question
- Les silences
- Les relances

Guider un entretien téléphonique :

- Repérer les expressions et les termes qui nuisent à la communication
- Gérer les situations conflictuelles
- Conclure l'entretien téléphonique



COÛT

3200 euros / groupe
en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document - jeux
de rôles



ANIMATION

Formatrice spécialiste de
la communication et/ou
psychologue.



EVALUATION

Questionnaire en amont,
évaluations à partir de
questions sur des
situations



DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor -
disponibilité 3 mois



LES SERVICES DES ASSOCIATIONS

Les associations proposent de nombreux services auprès de publics variés. Les dimensions techniques et la dimension relationnelle occupent une place importante, et nécessitent des formations pour les équipes.

L'Unafor propose des formations spécifiques pour accompagner les services et développer les compétences de leurs salariés.



LES ÉCRITS PROFESSIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

 **Salariés en protection de l'enfance**
(MJAGBF, AEMO, admin. ad'hoc...)



Pas de pré-requis



2 jours
(14 heures)



En présentiel



OBJECTIFS

- Différencier les écrits (requête, rapport, signalement, note d'information...)
- Rédiger des écrits clairs, précis et argumentés
- Structurer les informations pour faciliter la prise de décision.
- Utiliser un langage professionnel, neutre et respectueux des droits de l'enfant et de la famille.
- Respecter le secret professionnel.
- Présenter le rôle et les attentes du juge et du conseil départemental.



PROGRAMME

Les différents écrits

- Contextes des différents écrits
- Contraintes formelles

Les techniques pour écrire

- Quelques erreurs fréquentes à éviter
- la construction d'un courrier, d'un mail,...
- L'adaptation aux interlocuteurs.

Sélectionner l'information et argumenter

- Analyser une situation
- Respecter le secret professionnel et les principes éthiques
- L'argumentation juridique
- La prise en compte des besoins des enfants
- Écrire pour ou écrire avec



COÛT

3200 euros / groupe
en intra



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document - les participants peuvent venir avec des écrits anonymisés



ANIMATION

Formateur ancien chef de service en protection de l'enfance



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor - disponibilité 3 mois



ADMINISTRATEUR AD HOC

 **Salariés en protection de l'enfance administrateurs ad hoc**



Pas de pré-requis



3 jours (21 heures)



En présentiel



OBJECTIFS

- Cerner ce qui relève des missions de l'administrateur ad hoc et ce qui n'en relève pas
- Cibler les moyens disponibles pour assurer les missions
- Comment se positionner avec les partenaires durant les interventions et pour des recherches de subventions
- Identifier les outils et organisations utiles à l'activité et sa pérennisation



PROGRAMME

Le statut d'administrateur ad hoc

- Rappels sur l'administration légale / administration ad hoc
- Rappels sur des notions voisines : tutelle des mineurs, exercice de l'autorité parentale, délégation de signature, etc.
- L'encadrement légal du statut de l'administrateur ad hoc

Les missions de l'administrateur ad hoc

•Devant les juridictions pénales

- a) L'administrateur ad hoc des mineurs victimes
- b) L'adulte désigné pour les mineurs auteurs

•Devant les juridictions civiles

- a) En assistance éducative
 - b) Devant les autres juridictions civiles
- Devant les autorités / juridictions administratives
 - Comment jongler avec différentes missions pour un même mineur

Les moyens de l'administrateur ad hoc pour réaliser ses missions

- Les actes juridiques pouvant être effectués par l'administrateur ad hoc
- Le positionnement de l'administrateur face aux travailleurs sociaux, officiers de police judiciaire, avocats, magistrats et parents.

Le financement de l'activité et l'organisation du service

- Modèle économique de l'activité
- Demandes d'indemnisation devant la justice
- Recherches de subventions et positionnement face aux partenaires
- Outils informatiques et procédures



COÛT

600 euros par personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Formateur ancien chef de service en protection de l'enfance



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

- Du 1 au 3 décembre 2026
- du 8 au 10 juin 2027



IDENTIFIER LES SITUATIONS DE MALTRAITANCE ET RÉAGIR

FORMATION IRIS

 Salariés en protection de l'enfance administrateurs ad hoc

 Pas de pré-requis

 1 jour (7 heures)

 En présentiel

OBJECTIFS

- Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est victime de maltraitements
- Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime
- Informer les personnes et institutions compétentes
- Apprécier les conséquences de son action ou de son inaction

PROGRAMME

1- Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est en danger

- Les biais dans notre perception des maltraitements
- les définitions et formes de maltraitements
- La méthodologie d'identification des signes
- Les symptômes des enfants maltraités

2- Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime

- Distinction accueil et recueil de la parole Les conditions de l'accueil de la parole du mineur
- Votre posture vis à vis du mineur
- L'adaptation nécessaire au mineur

3- Informer les personnes et institutions compétentes

- Les mécanismes d'information auprès du Département
- Les mécanismes d'information auprès de la justice
- Le contenu indispensable des écrits
-

4- Apprécier les conséquences de son action ou de son inaction

- Les conséquences pour l'enfant
- Les conséquences pour les proches de l'enfant
- Les conséquences pour celui qui informe

COÛT

1 600 euros pour un groupe

MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document

ANIMATION

Formateur ancien chef de service en protection de l'enfance, administrateur de l'association IRIS

EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations

DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor - disponibilité 3 mois



EXERCER LES MISSIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION EN HABITAT INCLUSIF



Exercer les missions d'animation et de coordination en habitat inclusif



Pas de pré-requis



3 jours
(21 heures)



En présentiel



OBJECTIFS

- Définir les missions d'animation et de coordination de la vie sociale et partagée et leur limites pour affirmer sa posture professionnelle.
- Présenter la philosophie, la législation et les enjeux actuels de l'habitat inclusif
- Co-construire le projet de vie sociale et partagée et le traduire dans la charte
- Identifier les principaux acteurs, travailler en réseau et se positionner
- Réguler la vie quotidienne et le vivre-ensemble avec les habitants, de la première rencontre au départ.



PROGRAMME

Les fondements de l'habitat inclusif :

- La philosophie à l'origine de l'habitat inclusif
- Le public de l'habitat inclusif
- La législation et ses évolutions
- Le financement de l'animation de la vie partagée

Missions et limites :

- Les missions d'animation et de coordination
- Les principes clés de l'accompagnement en habitat inclusif
- L'autodétermination et la participation sociale
- Les limites des missions d'animation et de coordination

Le travail partenarial en habitat inclusif :

- Identification et cartographie des partenariats
- Le cadre et les instances de régulation
- La confidentialité
- Le travail en réseau au niveau local et national

Le projet de vie sociale et partagée :

- La définition du projet de vie sociale et partagée
- La co-construction du projet

Organiser la vie sociale partagée :

- Les éléments de la charte de vie sociale et partagée
- Articulation avec le projet de vie de la personne
- Co-construire la charte avec les habitants : méthode, communication, etc
- Le parcours de l'habitant

Animer et coordonner la vie sociale partagée :

- Structurer et conduire l'animation : freins et leviers, activités, temps collectifs...
- Structurer et conduire la coordination : budget, logistique, planification,...
- Le quotidien et les aléas en habitat inclusif
- La méthodologie de gestion des situation complexes
- La gestion des conflits



COÛT

600 euros pour trois jours pour une personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Formatrice responsable d'un service habitat inclusif - groupe de 15 personnes maximum



EVALUATION

Questionnaire en amont, évaluations à partir de questions sur des situations



DATE ET LIEU

5, 6 et 7 octobre 2026 à Paris



ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



salariés des services qui accompagnent la gestion du budget familial (PCB, MJAGBF...)



Pas de pré-requis



1 jour
(7 heures)



A distance



OBJECTIFS

- Apprécier l'opportunité d'une action collective
- Préciser les objectifs et le public d'une action collective
- S'appuyer sur la dynamique du groupe
- Présenter les principes de la ludification
- Adapter son comportement d'animateur
- Sélectionner des outils, des supports,
- Planifier une session



PROGRAMME

Principes

La notion d'accompagnement

Périmètre de l'accompagnement dans les différentes mesures et en particulier dans le cadre du point conseil budget

Le diagnostic de la situation

Les causes des difficultés financières

L'accès aux droits

Prendre en compte les compétences, les ressources et l'environnement de la personne

Les outils de l'accompagnement

Panorama des outils de l'accompagnement budgétaire

Les stratégies individuelles des personnes en situation précaire

L'argent et la famille

Études de cas

Dettes, délai de grâce et relations à la banque

- Notions juridiques (catégories de dettes, forclusion, délai de grâce,...)

- Pratiques et obligations des banques envers leurs clients dits fragiles

(plafonnement des frais d'incident, moyens de paiement, offre spécifique,...)



COÛT

180 euros par personne



MÉTHODES

Exposés, échanges sur des situations, remise d'un document



ANIMATION

Responsable des actions accompagnement budgétaire à l'Unaf

- Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont, Activités de groupe



DATE ET LIEU



ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE : LES ACTIONS COLLECTIVES

salariés des
services PCB

Pas de pré-requis

1 jour
(7 heures)

A distance



OBJECTIFS

- Apprécier l'opportunité d'une action collective
- Préciser les objectifs et le public d'une action collective
- S'appuyer sur la dynamique du groupe
- Présenter les principes de la ludification
- Adapter son comportement d'animateur
- Sélectionner des outils, des supports,
- Planifier une session



PROGRAMME

Les actions collectives

- La place des actions collectives dans les points conseil budget
- Les fondamentaux de la dynamique des groupes
- Les thèmes et objectifs pour lesquels une action collective est adaptée
- A partir des expériences du groupe et des remontées du réseau : les facteurs de réussite

Les étapes d'un projet d'action

- définition du public
- cadrage QQCQOP de l'action
- accueil des participants
- rythme de la session

Rôle de l'animateur

- La place des animateurs au fil de la session
- Favoriser les échanges
- Réguler les prises de parole
- Le langage verbal et non verbal dans l'animation
- La reformulation des idées, des expressions individuelles, les relances

Animer à partir d'un jeu

- Les supports et outils
- Panorama des supports en accompagnement éducatif et budgétaire sur le marché
- les ressorts et les techniques de la ludification
- utiliser un jeu, détourner un jeu, trouver des ressources.



COÛT

180 euros par
personne

MÉTHODES

Exposés, échanges sur
des situations, remise
d'un document

ANIMATION

Responsable des actions
accompagnement
budgétaire à l'Unaf

- Directeur de l'Unafor



EVALUATION

Questionnaire en amont,
Activités de groupe

DATE ET LIEU

La bientraitance et la lutte contre la maltraitance dans le médico-social

Public :

Salariés des services de protection juridique des majeurs,

Prérequis :

Aucun

Durée :

2 jours (14 heures)

Date et lieu :

Date à définir
Sur site, en intra

Méthodes :

Exposés, travail sur des textes juridiques et autour de cas pratiques

Évaluation des acquis à partir de situations pratiques.

Animation :

formatrice et conseil auprès d'établissements médico-sociaux

Évaluation

des acquis à partir de tests et de situations pratiques.

Objectifs :

- Présenter le contexte de la maltraitance
- Repérer les facteurs de risques de maltraitance
- Définir les modes d'intervention face à une situation de maltraitance
- Adopter une posture professionnelle favorisant le respect, l'autonomie, le consentement et l'autodétermination
- Faire le lien entre bientraitance et lutte contre la maltraitance et recommandations de bonnes pratiques et le rapport Casagrande
- Identifier les conditions et attitudes professionnelles favorisant la bientraitance
- Définir des axes de progrès : une culture de la bientraitance et de l'accueil.

Programme :**Définition des notions : Bientraitance, maltraitance, négligence**

- Agressivité, violence et maltraitance

Classifications et typologies :

- Les différentes formes de maltraitance (physique, psychologique, financière, etc.).
- Spécificités dans le contexte médico-social (personnes âgées, handicapées, etc.).

La culture de la bientraitance :

- Fondements éthiques et légaux (loi 2002-2 recommandations HAS).
- La bientraitance comme démarche collective et individuelle.

Le rapport Casagrande et les travaux de la HAS :

- Synthèse des recommandations et des bonnes pratiques.
- Étude de cas : Analyse de situations réelles ou fictives
- Bientraitance et évaluation

Connaissance de la personne vulnérable :

- Respect de la dignité, de l'intimité et des droits fondamentaux.
- Approche individualisée et centrée sur la personne.
- L'auto-détermination

Déontologie et responsabilités professionnelles :

- Cadre légal et obligations des professionnels.
- Rôle de chacun dans la prévention et le signalement.

Outils de prévention :

- Grilles d'évaluation des pratiques
- Plan de travail



GESTION ET ANIMATION D'UNE UDAF

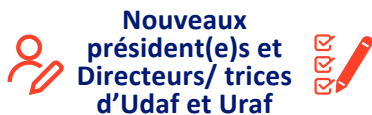
Pour participer à la gestion d'une Udaf et à l'animation des réseaux de représentants et d'associations, il faut s'appuyer sur un certain nombre de connaissances.

Ces connaissances portent sur les textes qui organisent les associations et notamment les Udaf. D'autant plus qu'une Udaf n'est pas une association classique. Au régime légal des associations de la loi de 1901 s'ajoutent des textes et obligations spécifiques.

Pour remplir au mieux cette mission, il est tout aussi nécessaire de connaître le mouvement familial, les enjeux de politique familiale et les principes défendus.



NOUVEAUX PRÉSIDENTS, NOUVEAUX DIRECTEURS



Nouveaux
président(e)s et
Directeurs/ trices
d'Udaf et Uraf

Aucun pré-requis



3 jours
(20 h)



En présentiel -
à Paris



OBJECTIFS

- Présenter les fondements historiques, juridiques et les enjeux des principales missions d'une union d'associations familiales
- Apprécier les opportunités de mutualisation et de travail entre unions et avec les mouvements
- Définir les rôles et les responsabilités respectives du président, du trésorier et du directeur
- Repérer les grands dossiers traités par l'institution familiale et argumenter les positions défendues
- Identifier les services de l'UNAF et présenter leurs rôles respectifs.



PROGRAMME

Histoire et gouvernance

- Histoire du mouvement familial et des unions,
- Les textes qui organisent les unions (les statuts, Le projet institutionnel, Le plan stratégique)

L'animation du réseau associatif

- Développement associatif
- La conférence des mouvements

Missions et rôles - les instances

- Assemblée générale ordinaire, extraordinaire, conseil d'administration et bureau
- Rôle du président, rôle du trésorier, rôle du directeur
- Les délégations, le DUD
- L'audit managérial
- Les différentes commissions – la commission de contrôle

L'action politique

- Les relations avec les pouvoirs publics
- La communication de l'UDAF
- le développement des partenariats
- Les relations avec les instances de l'Unaf/Udaf/Uraf
- Le fonds spécial, part I et II
- le portage des positions politiques, les dossiers de fond
- Les outils de communication interne, la lettre électronique
- l'alimentation et l'utilisation du portail REZO

L'appui de l'UNAF aux UDAF dans la gestion des services

Représentations, formation et animation des représentants

- Les outils pour connaître les familles et argumenter



COÛT

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par l'Unaf



MÉTHODES

Exposés Echanges sur des situations concrètes



ANIMATION

Frédéric DURIEZ, directeur de l'Unaf, intervenants issus des Uraf, des Udaf ou de l'Unaf.



DATE ET LIEU

9, 10 et 11 décembre 2027



ANIMER DES GROUPES DE TRAVAIL AUTREMENT : LES OUTILS DE LA FACILITATION

 chargés de mission ou responsables de services



Aucun pré-requis



2 jours
14 heures



En présentiel - en intra



OBJECTIFS

- Adopter une posture de facilitation
- Embarquer les participants dans une dynamique de collaboration
- Utiliser les techniques de facilitation au long des différentes étapes de travail
- Utiliser des modèles types (templates) pour travailler en collectif
- Interagir avec un groupe à partir d'un support visuel



PROGRAMME

Définition de la facilitation :

- Une posture
- Des techniques
- Une dynamique

Les outils de la facilitation pour :

- Positionner les participants, les embarquer, favoriser l'engagement
- Définir un objectif commun
- Produire des idées
- Sortir de situations complexes

Les techniques classiques, utilisation et limites :

- Les personas
- Le word café
- Le prototypage

Les modèles type pour travailler en collectif :

- Les métaphores
- Les modèles visuels (templates)

La facilitation graphique, la pensée visuelle :

- Organiser une présentation
- Utiliser un vocabulaire visuel
- Les interactions avec le groupe et les supports visuels
-



COÛT

3200 pour un groupe sur deux jours en intra



MÉTHODES

Exposés - Tests de différentes méthodes, simulations

Evaluation à partir d'un projet du service



ANIMATION

Frédéric DURIEZ, directeur de l'Unafor, - Facilitateur graphique



DATE ET LIEU

A définir avec l'Unafor - disponibilité 3 mois

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer à une formation, merci de nous adresser un **bulletin d'inscription, complété et signé**.



Par courrier :
**UNAFOR - 26 Place Saint-Georges
75009 PARIS**



Par e-mail :
unafor@unaf.fr



FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée à l'UNAFOR.

Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est transmis. Dix jours au plus tard avant l'ouverture du stage, une convention de formation professionnelle est envoyée à l'employeur (aucun document de formation n'est envoyé au stagiaire). Il appartient à celui-ci de les transmettre à son organisme collecteur de fonds formation pour prise en charge ou remboursement.

En présentiel, une convocation est envoyée 10 jours avant la formation par mail à l'employeur. En distanciel, un lien Zoom est envoyé au stagiaire 48 heures avant la formation.

Si une session est complète, les personnes souhaitant s'inscrire sont placées sur liste d'attente et sont informées de l'ouverture d'une nouvelle session en priorité. Si le nombre de candidats en attente le permet, une nouvelle session de formation est organisée dans les meilleurs délais.

Les déjeuners, sauf indication contraire, ne sont pas inclus dans le coût de la formation.



DÉLAIS

Pour les formations en intra, **un délai minimum de deux mois est nécessaire** pour s'assurer de la disponibilité des formateurs et préparer la formation.



RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation doivent être acquittés intégralement à réception de la facture et avant le démarrage de la formation.

Par chèque, à l'ordre de l'UNAFOR, 26 Place Saint Georges - 75009 PARIS

Par virement (merci d'indiquer le numéro de facture dans le libellé de votre paiement).



ATTESTATIONS DE FORMATION

A l'issue du stage, **une attestation de formation** est adressée à chaque participant.



MODALITÉS D'INSCRIPTION



ATTESTATIONS DE FORMATION

A l'issue du stage, **une attestation de formation** est adressée à chaque participant.



EN CAS D'ANNULATION

Si vous ne pouvez pas participer au stage auquel vous êtes inscrit, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre association qui remplirait les prérequis. Il suffit de nous en avertir le plus rapidement possible. Les formations sont conçues pour un public ciblé et le respect de ce critère est un gage de qualité de la formation.

Pour obtenir un remboursement, **votre annulation doit nous parvenir par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation**. En cas de désistements trop nombreux, l'Unafor peut être amené à la reporter ou à l'annuler.



ACCESSIBILITÉ

Certaines salles sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, en passant par l'entrée située au 9 rue Laferrière. Si vous avez des besoins particuliers pour suivre la formation dans de bonnes conditions, contactez l'Unafor (unafor@unaf.fr 01.49.95.36.45/50). En particulier, nous pouvons envoyer des photos des parcours de la voie publique jusqu'à la salle de formation et au lieu de restauration pour que vous puissiez juger de l'accessibilité.

Pour les personnes qui auraient un handicap sensoriel ou une autre forme, vous pouvez prendre contact avec unafor@unaf.fr pour préparer au mieux votre venue. **Le référent handicap pour les formations est Frédéric Duriez.**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, envoyez-nous un email : unafor@unaf.fr





MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS EN DISTANCIEL



MATÉRIEL

Pour la formation, Il est indispensable de :

- Disposer d'une connexion internet stable et rapide et d'un équipement informatique récent
- Disposer d'une webcam, d'un micro et d'écouteurs
- Se connecter et suivre la formation à partir d'un espace calme, sans sollicitations extérieures
- Utiliser les navigateurs Internet Google Chrome, Firefox, Edge ou Safari, sans blocage des fenêtres Pop-up
- Disposer de logiciels qui permettent d'ouvrir les fichiers Word, Excel et Powerpoint; ainsi que les documents au format PDF (type Acrobat Reader)
- Pouvoir visionner une vidéo sur YouTube ou une autre plateforme de streaming



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation s'appuie sur **des temps de réunion en groupe, des documents en ligne, des autoévaluations**, ainsi que **des forums pour échanger** sur vos expériences ou sur des cas pratiques.

La réglementation en matière de formation à distance nous impose d'attester du temps passé en formation, mais surtout de la participation aux différentes activités :

- Les auto-évaluations et les forums sont des moments importants, qui permettent d'échanger et de rattacher les contenus au contexte professionnel.
- Les temps de rencontre en visio sont indispensables. Les formateurs nous retournent quotidiennement des états de présence et des captures d'écran des rencontres réalisées à différents moments de la journée. Ces captures d'écran font apparaître les noms et parfois le visage des participants. Il est donc important de bien se nommer lors de la connexion sur la plateforme de visio pour pouvoir être identifié.



DONNÉES NUMÉRIQUES

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé sur l'application Centre de l'application appli RH par l'Unafor. Ces traitements sont nécessaires pour vous inscrire à la formation et établir les documents qui permettent d'attester de votre présence.

Les captures d'écran via zoom, les feuilles d'émargement et les preuves de participation aux activités sont enregistrées sur un serveur de l'Unaf. Seuls les salariés de l'Unafor y ont accès. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Unafor (unafor@unaf.fr). Les échanges sur les forums et les tests en ligne sont stockés sur les serveurs de Digiforma. Ces données peuvent être utilisées pour démontrer l'effectivité de la formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par stagiaire et par formation, à retourner à unaf@unaf.fr

EMPLOYEUR

Employeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

STAGIAIRE

Mme/M. :

Fonction :

E-mail :

Besoin particulier en lien avec la formation (situation de handicap, logistique,...) :

.....



FORMATION

Intitulée :

Date :

Les soussignés acceptent les conditions d'inscription ci-dessous.

A : Le :

Signature de l'employeur :

Signature du stagiaire :

Fonctionnement administratif :

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée à l'UNAFOR. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est transmis. Dix jours au plus tard avant l'ouverture du stage, une convention de formation professionnelle et une convocation sont envoyées à l'employeur (aucun document de formation n'est envoyé au stagiaire). Il appartient à celui-ci de les transmettre à son organisme collecteur de fonds formation pour prise en charge ou remboursement.

Si une session est complète, les personnes souhaitant s'inscrire sont placées sur liste d'attente et sont informées de l'ouverture d'une nouvelle session en priorité. Si le nombre de candidats en attente le permet, une nouvelle session de formation est organisée dans les meilleurs délais.

Pour un stage en intra, il faut compter environ trois mois pour l'organisation de la session, en fonction de la disponibilité des formateurs et des contraintes de conception de la formation. Les déjeuners, sauf indication contraire, ne sont pas inclus dans le coût de la formation.

Règlement des frais de formation :

Les frais de formation doivent être acquittés intégralement à réception de la facture par virement

Attestations de stage :

A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant.

En cas d'annulation :

Si vous ne pouvez pas participer au stage auquel vous êtes inscrit, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre choix, pourvu que celle-ci remplisse les conditions requises. Les formations sont construites pour un public ciblé et le respect de ce critère est un gage majeur de la qualité de la formation. Il suffit, dans ce cas, de nous en avertir dès que possible. Pour obtenir un remboursement, votre annulation doit nous parvenir par écrit au moins 10 jours avant le début du stage. L'UNAFOR, en cas de désistements trop nombreux, peut être amené à reporter ou à annuler un stage.

Données personnelles :

Ces données sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles sont enregistrées sur l'application Digiforma et stockées en Europe (Irlande) dans le datacenter AWS. Elles sont conservées sur une durée de 10 ans. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données.



NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

(SATISFACTION DES STAGIAIRES)

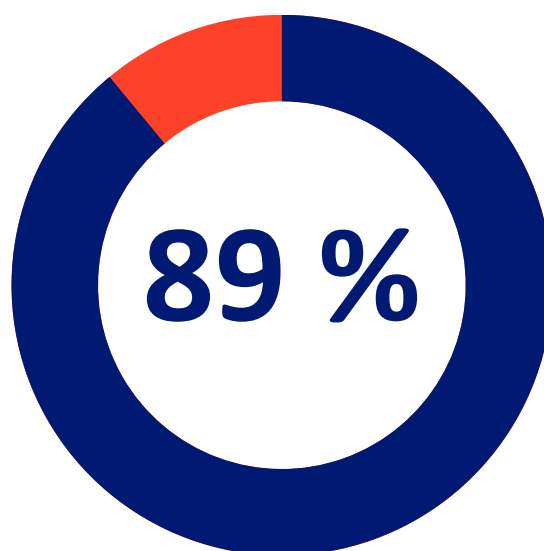
Chaque formation mise en place par l'UNA FOR fait l'objet d'une évaluation par les stagiaires et par les formateurs. Un temps d'échanges y est dédié en fin de formation et un questionnaire de satisfaction est remis à chacun. Il permet d'y exprimer ses remarques, tant sur le fond que sur la forme. Toutes les réponses sont analysées dans une **démarche d'amélioration continue** et viennent ensuite étayer les échanges avec les clients, lorsque le besoin s'en fait ressentir.



SEPTEMBRE 2024 - JUILLET 2025



TAUX DE SATISFACTION



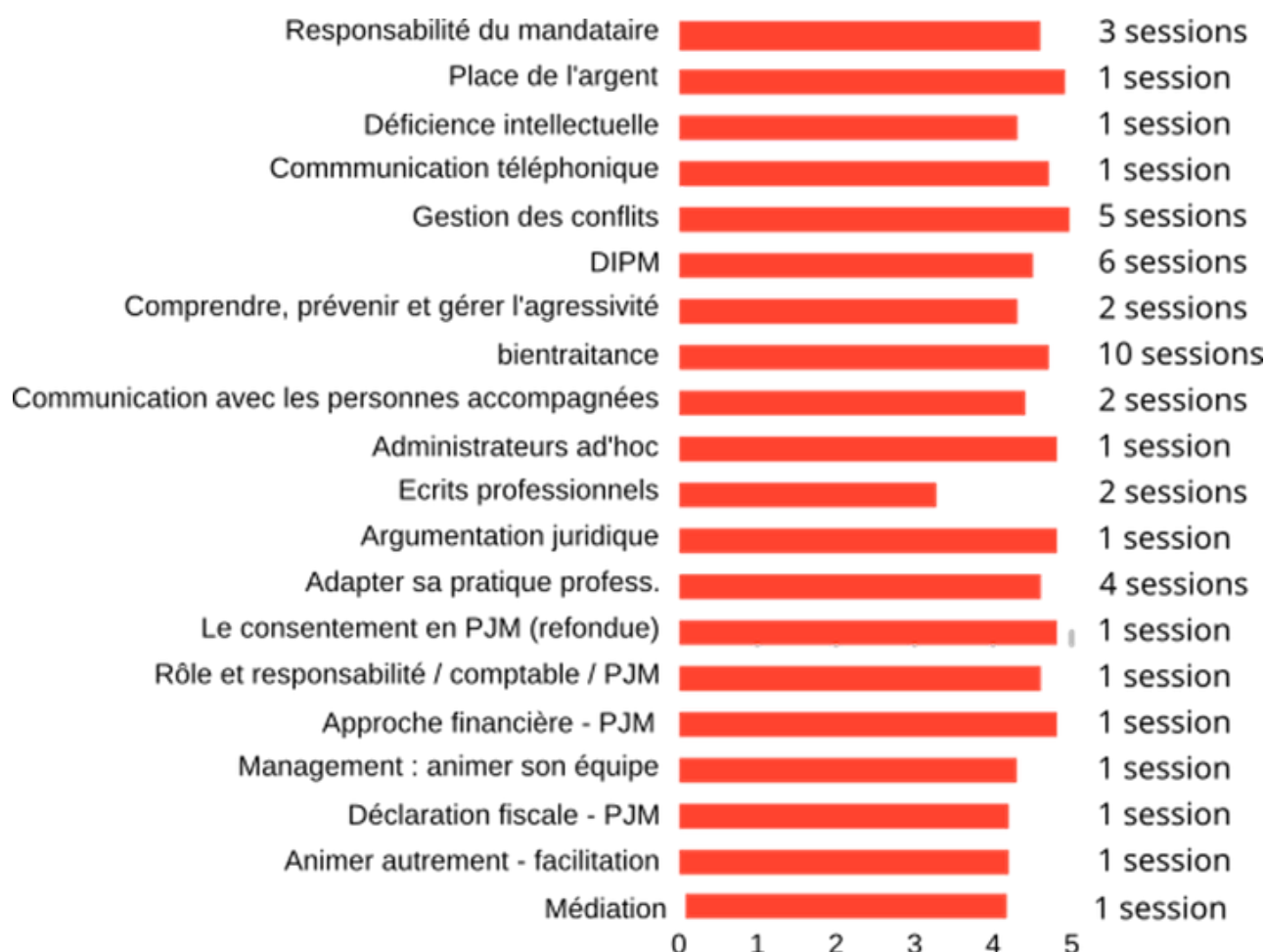


NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

(ÉVALUATION DE LA SATISFACTION GLOBALE SUR 5 ET NOMBRE DE SESSIONS)



SEPTEMBRE 2024 - JUILLET 2025





NOS FORMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

(TAUX DE RÉUSSITE AUX CNC)

L'Unafor dispense les CNC MJPM et DPF. Ces deux CNC sont validés par des études de cas et la rédaction d'un écrit professionnel.

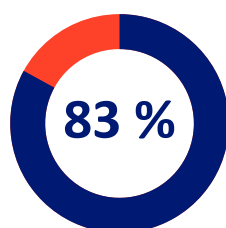
CNC MJPM

2024



2
PROMOTIONS

34
ENTRÉES EN
FORMATION



de
mémoires
validés en
premier
jury

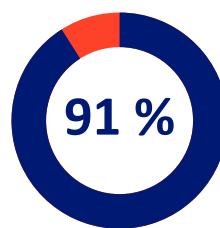
CNC DPF

2024



1
PROMOTIONS

18
ENTRÉES EN
FORMATION



de
mémoires
validés en
premier
jury

L'ajournement à l'écrit oblige à représenter une nouvelle version. Dans ce cas, l'Unafor poursuit son accompagnement sans qu'il y ait un coût supplémentaire pour l'association et le stagiaire.

(TAUX DE RÉUSSITE À LA VALIDATION FORMATION ASSISTANTS MANDATAIRES)

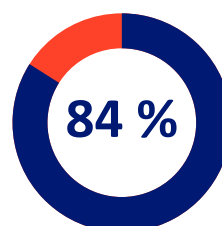
L'Unafor dispense la formation assistants mandataires. A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation est remise.

CNC MJPM

2024

3
PROMOTIONS

25
ENTRÉES EN
FORMATION



de
mémoires
validés en
premier
jury

Nos formations en quelques chiffres

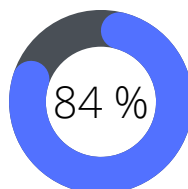
Taux de réussite à la validation Formation assistants mandataires

L'Unafor dispense la formation assistants mandataires. A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation est remise

ASSISTANTS TUTELAIRES

2024

3 promotions
25 entrées en formation



de réussite à
la
validation
finale

Crédits



WWW.UNAFOR.FR



NOUS CONTACTER



Frédéric DURIEZ

Directeur,
Référént Handicap

— fduriez@unaf.fr



Corinne FILIPPONE

Chargée de
mission Formation

— cfilippone@unaf.fr



Jessica ESCUDEIRO

Assistante de Formation

— jescudeiro@unaf.fr



Nicolas LACROIX

Assistant de Formation

— nlacroix@unaf.fr



Unafor



WWW.UNAFOR.FR